



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 14 du Conseil général du jeudi 15 décembre 2022

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 23h00 / Lieu : Noréaz

Personnes présentes

Présidente : Mme Aleksandra Bjedov
Pour le Conseil général : 28 Conseillères et Conseillers généraux
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic, qui a annoncé du retard
Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger
MM. Pierre Bovet, Michaël Chatagny et Philippe Jolliet

Personnes excusées

Pour le Conseil général : Mmes Ludivine Besomi Chatagny et Véronique Robatel
Secrétaire au procès-verbal : Mme Rosalie Broye

Il est 19h30, Mme la Présidente, Aleksandra Bjedov, ouvre la séance.

Monsieur le vice-Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Madame la vice-Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame la Secrétaire communale adjointe,
Madame la Membre de la presse, Lise-Marie Piller, journaliste auprès du quotidien La Liberté,
Messieurs les membres du public,

Monsieur le Syndic nous rejoindra au cours de la séance, il a annoncé du retard. Il représente la commune en tant que délégué du Conseil communal à la réception officielle donnée à Fribourg en l'honneur de Monsieur Alain Berset, élu Président de la Confédération.

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Rosalie Broye, Secrétaire communale adjointe, tient le procès-verbal. La séance a été convoquée conformément à notre Règlement par l'envoi de la communication par courriel ou par poste pour les conseillers qui en ont fait la demande, et par la publication dans la Feuille Officielle le 2 décembre 2022. Je passe la parole

à la Secrétaire communale adjointe pour l'appel nominal. Mme Rosalie Broye procède à l'appel nominal.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 15, nous sommes 28.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Mattia Bosco, Pierre-Alain Egger et Christian Carrel. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne qui s'exprime d'utiliser le micro afin de faciliter la prise du procès-verbal.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022
2. Informations du Bureau
3. Modification du Règlement des finances
4. Budget 2023 et investissements y relatifs
5. Nomination de la Commission ad hoc « Concept Senior+ »
6. Retour du Conseil communal sur les études relatives aux bâtiments
7. Informations du Conseil communal
8. Questions et propositions
9. Divers

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. Par une motion d'ordre (art. 38 al. 2 du Règlement du Conseil général), elle propose une modification de l'ordre du jour en mettant le point 6 avant le point 3, afin que la présentation des études sur les bâtiments puisse avoir lieu avant le vote des budgets et investissements. Les ingénieurs et architectes présents ce soir pourront ainsi être libérés.

Nous procédons au vote à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux et celles qui approuvent la motion d'ordre proposée lèvent la main.

Cette motion d'ordre est approuvée à l'unanimité.

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'ordre du jour suivant est validé :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022
2. Informations du Bureau
3. Retour du Conseil communal sur les études relatives aux bâtiments
4. Modification du Règlement des finances
5. Budget 2023 et investissements y relatifs
6. Nomination de la Commission ad hoc « Concept Senior+ »
7. Informations du Conseil communal
8. Questions et propositions
9. Divers

Mme la Présidente précise que la séance sera suivie d'un apéritif et que tout le monde y est cordialement convié. Elle donne quelques instructions quant au déroulement de celui-ci.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : j'ai juste une petite correction afin de faciliter la compréhension par rapport à la facturation pour la part des pompiers, à la page 17, al. 3 : « La commune de Villars-sur-Glâne a plus assuré ses bâtiments que le district de la Veveyse. C'est juste une remarque. » Je voulais dire : « La valeur assurée des bâtiments de la commune de Villars-sur-Glâne est à peu près la même que la valeur assurée de tous les bâtiments du district de la Veveyse. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux et celles qui approuvent le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité, avec la correction apportée.

Mme Lise-Marie Piller, journaliste auprès du journal La Liberté, rejoint la séance, il est 19h40.

2. Informations du Bureau

Mme la Présidente : le Bureau s'est réuni une fois depuis la dernière séance en date du 8 novembre 2022 afin de préparer cette séance.

A cette occasion, j'ai attiré l'attention de celui-ci sur le fait que la fin de la séance du mois d'octobre a été prolongée par des questions qui auraient pu être adressées à l'administration communale ou directement au/à la membre du Conseil communal en charge du dicastère concerné.

La séance de ce soir est importante et il faudrait utiliser le temps à notre disposition de manière efficace. Le Bureau considère que les discussions sont toujours les bienvenues mais qu'elles ne doivent pas inutilement se prolonger, particulièrement s'il s'agit de points secondaires.

Le 16 novembre 2022, le Bureau a participé à la séance de formation organisée par la Préfecture et destinée à tous les Bureaux du district de la Sarine. La séance a été appréciée et a apporté de nombreuses informations, notamment au sujet du déroulement d'une séance comme celle-ci. La présentation de cette formation a été transmise à l'ensemble des élu·e·s ainsi qu'à l'administration communale.

Pour rappel, les questions et les propositions sont des instruments politiques qui ne sont pas à l'ordre du jour, raison pour laquelle ils figurent dans les divers. Il faudrait les utiliser avec précaution sans les confondre avec les questions et les propositions au sens premier du terme. J'espère que ces explications vous ont apporté des éclaircissements et que vous saurez en faire bon usage, ce soir, le moment venu.

Je clos ce chapitre des recommandations en me référant à mon prédécesseur, M. Claude Friderici, qui lors de son discours d'investiture du 20 mai 2021, avait cité Sir Winston Churchill qui avait déclaré : « Le courage, c'est d'oser se lever et parler ; mais c'est aussi savoir rester assis et écouter ». Cette citation de Churchill prend tout son sens ce soir car nous aborderons enfin la question des grands projets pour la commune.

Pour ma part, en ma fonction de Présidente du Conseil général, je dois me soucier de l'ensemble des habitant·e·s de la commune. Par conséquent, j'aimerais juste insister sur le fait qu'il me tient à cœur que chaque village, sans exception, puisse bénéficier d'infrastructures et de services publics de proximité.

Il n'y a pas d'autres communications du Bureau.

3. Retour du Conseil communal sur les études relatives aux bâtiments

Mme la Présidente donne la parole aux représentants de la société Team+ pour un compte-rendu sur les études mentionnées. Elle les prie de se concentrer sur les informations factuelles et techniques des études.

M. Hervé Ruffieux, ingénieur en mobilité au sein de la société Team+, prend la parole et présente brièvement le Bureau Team+ Territoire et Mobilité, son collègue, M. Jérémy Jardin, urbaniste et lui-même, ingénieur en mobilité.

M. Jérémy Jardin, urbaniste au sein de la société Team+, présente l'étude réalisée sur les différents sites scolaires de la commune.

Nous sommes au courant et conscients de la situation avec la commune de Ponthaux. Cette dernière a été prise en compte dans l'analyse de la situation actuelle mais pas dans notre étude. Pour les scénarios qui vont suivre, nous nous concentrons uniquement sur la commune de Prez.

Dans les grandes lignes, nous avons évalué la situation existante par rapport au fonctionnement du système scolaire et dans un deuxième temps, évalué et proposé des scénarios afin d'essayer d'optimiser, de trouver une solution qui soit fonctionnelle, selon différents critères.

Notre présentation se déroulera en quatre parties : état des lieux, analyse, propositions de scénarios, divers et questions.

Etat des lieux

Notre analyse s'est basée sur le plan d'affectation des zones, qui est encore sur les trois localités de la commune à ce jour. L'élément important à retenir est la nécessité d'un terrain affecté à

une zone d'intérêt général, où sont actuellement situées les écoles. A ce jour, il n'y a pas d'autres zones d'intérêt général disponibles sur le territoire communal.

Nous avons fait un état illustratif du lieu de résidence des élèves, sur les communes de Ponthaux et de Prez, par localité. Les chiffres sur lesquels notre étude se base sont variables et évolueront. Il est fait état d'environ 360 élèves, répartis de la 1H à la 8H. Il est important de mentionner que la majorité des élèves, près de la moitié, réside à Prez-vers-Noréaz.

Nous avons également regardé la répartition des classes dans les différents sites scolaires, à savoir Corserey, Noréaz, Prez-vers-Noréaz et Ponthaux, avec approximativement 17 classes pour 30 enseignants. Voilà pour les bases de notre étude qui nous ont par la suite permis d'avancer dans l'analyse.

Analyse

Une première problématique au niveau de l'analyse du fonctionnement actuel de la commune est la multiplication des déplacements entre les différents sites scolaires, que ce soit au niveau des classes ou des services auxiliaires. Le système actuel est actuellement complexe. Nous avons illustré un seul trajet et non tous ceux de la journée.

Comme annoncé précédemment, la majorité des élèves réside à Prez-vers-Noréaz. Cependant, avec l'analyse des déplacements, nous pouvons nous rendre compte que les trois quarts des élèves ne sont pas scolarisés dans leur village de domicile, ce qui explique cette complexité des déplacements entre les différents sites scolaires.

Nous avons également illustré les équipements et services liés : salles de sport, accueil extra-scolaire (AES), services auxiliaires tels que logopédie, psychologie ou les activités créatrices manuelles (ACM). Là aussi, nous avons un fonctionnement assez complexe qui, de plus, est dissocié du déplacement scolaire puisque des élèves se rendent à un milieu différent pour manger, pratiquer du sport, etc. Cela agrmente la complexité dans les déplacements actuels.

Nous avons schématisé les déplacements que cela représente d'un point de vue des transports scolaires et évalué le parcours à environ 220 kilomètres par jour, sans comptabiliser les déplacements liés aux services auxiliaires. Le coût approximatif de ces déplacements est de CHF 300'000.-- par an. Malgré ce fonctionnement, il existe encore la problématique de déposer-minute en voiture. Ce système fonctionne aujourd'hui car des personnes se donnent la peine de le rendre possible, mais cela représente un coût en énergie et en temps considérable pour mettre en place une solution fonctionnelle. Si un transporteur ou une structure professionnel-le devait gérer ce genre de déplacements, les coûts seraient considérablement augmentés.

C'est une organisation extrêmement complexe, avec une multiplication des cheminements et des allers-retours entre les différents sites, et qui génère des coûts importants du point de vue économique, de l'organisation et de l'énergie investie.

Nous nous sommes penchés sur les différentes alternatives, les éléments sur lesquels nous pouvons nous reposer pour trouver des solutions. Le réseau de bus régional a été étudié, mais à ce jour, il n'y a pas de ligne unique qui connecte l'entier de la commune. CarPostal dessert

Corserey et Prez-vers-Noréaz et les TPF desservent Noréaz et Ponthaux. Il n'y a aucune connexion entre deux, ce qui ne permet pas d'exploiter cette solution pour le cercle scolaire. Il faut également noter qu'en-dessous des 6H, il est impossible de recourir aux transports publics pour des raisons de sécurité.

Les rayons de desserte de mobilité douce ont été étudiés. Dans quel rayon se trouvait le tissu bâti des villages et dans quelle mesure pouvons-nous privilégier les déplacements piétons des élèves. A l'exception de quelques constructions un peu plus éloignées, la majorité du tissu bâti se situe dans un rayon de 800 mètres ou moins du centre du village. Ce sont des distances cohérentes pour envisager des déplacements piétons. Les distances acceptables selon l'âge sont d'environ 500 mètres pour les 1-4H et jusqu'à 1'000 mètres pour les 5-8H. Nous pouvons déduire que, sous réserve de mesures relativement modestes, comme un accompagnement de type Pédibus ou des patrouilleurs scolaires aux traversées des routes, les déplacements piétons pourraient être envisagés pour se rendre au centre du même village. Ce type de déplacements favorise le développement de l'enfant et est économique en termes de coûts et d'énergie pour la commune.

Mme la Présidente demande si c'est bien le déplacement à pied qui a ces avantages, notamment de rendre l'enfant plus autonome.

M. Jérémy Jardin, urbaniste au sein de la société Team+, répond par la positive.

Une étude plus générale sur les aspects de la mobilité de la commune est en cours. A ce jour, nous ne rencontrons pas de problématique majeure d'un point de vue des équipements dédiés à la mobilité douce. Quelques améliorations de cheminements ont été identifiées et proposées dans le cadre de cette étude parallèle, mais qui ne relèvent pas un problème majeur à ce stade.

De plus, nous avons analysé à échelle réduite les sites scolaires, afin d'appréhender les lieux, définir où les équipements étaient situés et lesquels, le nombre de classes, les années, etc. Une étude concernant les bâtiments communaux est en cours en parallèle.

Propositions de scénarios

Nous avons élaboré trois scénarios différents, dont un pouvant s'interpréter de deux façons.

1. Scénario d'optimisation de fonctionnement du système scolaire : un seul site dans un village. Nous avons pris l'exemple de Prez-vers-Noréaz, mais aurions aussi pu faire ce scénario avec Noréaz. Nous verrons que cette solution se profile de manière plus optimale pour des raisons de mobilité notamment.

L'objectif serait de concentrer tous les équipements dans un seul village. Ce scénario permettrait de créer des synergies entre les différents usages et une optimisation des déplacements, donc une réduction des coûts et d'énergie dépensée pour l'organisation générale.

Selon les chiffres utilisés, 143 élèves resteraient sur place et 125 élèves, dont une majorité venant de Noréaz et une minorité de Corserey, devraient être déplacés. Il est important de réunir les enfants entre eux, afin qu'ils évoluent ensemble, sans être

séparés d'une année à l'autre. C'est également un élément social et de développement pour l'enfant. Ce scénario permettrait de libérer les autres sites pour d'autres usages, selon les besoins de la commune.

2. Deux sites scolaires, dans notre exemple, un à Noréaz pour les 1-4H et le second à Prez-vers-Noréaz pour les 5-8H, mais le contraire serait également possible. Nous pouvons constater que plus il y a de sites, plus les déplacements augmentent et les potentiels de synergie diminuent. Ce qui engendre aussi une augmentation des coûts économiques, en fonctionnement et en énergie, ce que nous ne recommandons pas dans le cadre de notre étude.
3. Les 1-2H resteraient chacun dans leur village de domicile et les 3-8H seraient concentrés sur un site, par exemple à Prez-vers-Noréaz. Ce scénario a un avantage au niveau des déplacements, mais nous ne l'avons pas retenu car il n'y a que 9 enfants à Corserey selon les chiffres 2021-2022, ce qui n'est pas assez.

Nous n'avons pas modifié les chiffres lors de l'évolution de notre étude, mais ils restent stables selon nos échanges avec la commune. Cette variante ne serait pas faisable en tant que telle, il faudrait trouver des adaptations.

Mme la Présidente demande le nombre d'enfants nécessaire afin que ce scénario soit réalisable.

M. Jérémy Jardin, urbaniste au sein de la société Team+ : la problématique de 9 enfants en 1-2H à Corserey ne risque pas de changer à court terme afin de permettre l'ouverture d'une classe. C'est aussi une des raisons pour lesquelles ce scénario n'a pas été jugé réalisable.

M. Hassan Berthoud : vous avez précédemment démontré le kilométrage journalier et les coûts engendrés par la situation actuelle. Est-ce que ce calcul a aussi été fait sur vos différents scénarios ?

M. Hervé Ruffieux, ingénieur en mobilité au sein de la société Team+, répond par la positive.

La première option représenterait deux fois moins de kilomètres que ceux engendrés par la situation actuelle, mais il faudrait également vérifier le nombre de bus nécessaires pour ces déplacements.

Nous avons comparé les kilomètres entre les variantes et la situation actuelle. Pour cette dernière, nous constatons que la gestion des transports est compliquée et que le travail réalisé par Mme Séverine Egger est considérable. Il y a moins d'élèves sur les variantes car elles ont été réalisées sans inclure la commune de Ponthaux. Par exemple, lorsque nous envisageons de garder les 1-2H dans les villages de résidence, nous constatons que 19 enfants restent à Noréaz, 143 à Prez-vers-Noréaz et 9 à Corserey alors que 97 élèves sont déplacés. Une comparaison avec l'alternative d'un site unique à Noréaz a également été faite. Celle-ci est moins intéressante, car comme évoqué précédemment, la majorité des élèves réside à Prez-vers-Noréaz et dans ce scénario, il faudrait déplacer les enfants.

L'année dernière, il y avait 358 élèves, ce qui représente 268 élèves sans les enfants de Ponthaux et Nierlet-les-Bois. Dans le tableau de la page 27 (présentation disponible pour consultation sur le site internet communal), les chiffres en vert correspondent au nombre d'élèves non transportés et en rouge, le nombre d'élèves déplacés. La part des élèves déplacés a été calculée en pourcentage. Dans le premier scénario, un seul site à Prez-vers-Noréaz, il y a seulement 47 % de tous les élèves de la commune, qui sont déplacés, alors qu'actuellement, 72 % des élèves sont déplacés. Le troisième scénario, qui consiste à garder les 1-2H dans chaque village de résidence, est aussi favorable en question de non-déplacement, car seuls 36 % des élèves sont déplacés. Dans les autres scénarios, les 1-4H à Noréaz et les 5-8H à Prez-vers-Noréaz et celui avec un seul site à Noréaz, il y a environ deux tiers des élèves qui sont déplacés.

M. Simon Zürcher : la troisième variante semblerait assez intéressante, est-ce vraiment un problème qu'il n'y ait pas assez d'élèves à Corserey ?

M. Hervé Ruffieux, ingénieur en mobilité au sein de la société Team+ : selon les discussions que nous avons eues avec les personnes en charge de l'enseignement et le Conseil communal, avoir 9 élèves à Corserey permet difficilement d'admettre d'avoir une seule classe.

Mme Séverine Egger : le nombre de classes enfantines est déterminé en fonction du nombre total d'enfants en enfantine dans le cercle scolaire. Si nous créons une classe de 9 élèves, les autres classes enfantines seront beaucoup plus chargées. La Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) n'acceptera pas d'avoir des classes de 23 élèves et plus.

M. Mario Ramalho demande le nombre minimum d'élèves pour faire une classe.

M. Samuel Gendre répond qu'il en faut au moins 12.

M. Pierre-Alain Egger : si nous avons des classes dans plusieurs villages avec les 1-2H dans chaque localité, il y aura également plus de déplacements pour les cours de gymnastique et l'AES, il faudra déplacer les enfants des autres sites pour les ramener à un endroit, ou décentraliser l'AES, ce qui n'est pas pris en compte dans l'étude.

M. Jérémy Jardin, urbaniste au sein de la société Team+, répond que ce paramètre a été pris en compte mais n'a pas été illustré dans la présentation. Plus nous multiplions les sites, plus cela nécessite d'infrastructures et d'équipements ou de déplacements pour les atteindre.

M. Hervé Ruffieux, ingénieur en mobilité au sein de la société Team+ : en l'occurrence à ce jour, la psychologie et la psychomotricité se situent à Ponthaux et à Prez-vers-Noréaz. Si nous pouvons centraliser les services centraux, nous diminuons généralement les déplacements. Il est vrai qu'il y a beaucoup de déplacements secondaires pour toutes les activités annexes (cours de sport, AES, ACM, ACT, etc.). M. Chappuis parlera sans doute des salles de sport tout à l'heure, mais il faut envisager que les élèves soient déplacés dans l'une ou l'autre des salles, à moins que les salles de sport soient créées ailleurs.

M. Simon Zürcher : avez-vous aussi étudié la possibilité de scolariser les 1-4H dans les villages et de centraliser les 5-8H ?

M. Hervé Ruffieux, ingénieur en mobilité au sein de la société Team+, répond par la négative. Cette variante n'a pas été développée car elle ressemble un peu à la situation actuelle où les élèves sont dispersés sur plusieurs sites. Nous cherchions plutôt un emplacement pour un centre scolaire et une autre affectation des écoles.

M. Jérémy Jardin, urbaniste au sein de la société Team+ : quels que soient les degrés de classes répartis dans chaque village de résidence, nous arrivons à la même conclusion avec les problèmes engendrés par la multiplication des sites et par conséquent du kilométrage, des coûts et du fonctionnement.

Mme la Présidente : je comprends ce que vous dites, mais les chiffres sont parlants, il y a 36 % des élèves déplacés si les 1-2H restent dans les trois villages et les 3-8H centrés à Prez-vers-Noréaz.

M. Jérémy Jardin, urbaniste au sein de la société Team+ : c'est vrai, dans ce cas de figure, nous limitons le nombre d'élèves déplacés, ce qui est un critère majeur du point de vue économique et de l'organisation. Cependant, ce n'est pas le seul critère qui nous permet de vous recommander le premier scénario. Il y a aussi ces aspects de synergie, de cohésion des élèves, et de développement personnel. C'est le premier scénario sur le critère des déplacements, mais il est impossible de créer une classe en raison du manque d'élèves à Corserey. C'est pour cette raison que ce scénario n'a pas été retenu.

M. Hassan Berthoud : ce qui veut aussi dire que dans le troisième scénario, il faudrait également prévoir des AES sur place ou déplacer les élèves, ce qui augmenterait le pourcentage.

M. Jérémy Jardin, urbaniste au sein de la société Team+, répond par la positive.

En résumé de cette présentation, à l'heure actuelle, il y a de nombreux déplacements engendrés par l'existence de quatre sites scolaires, des équipements répartis dans les différents villages et des classes d'âge qui se déplacent entre les villages.

Les principaux avantages du scénario que nous recommandons, soit un unique site à Prez-vers-Noréaz, sont une organisation rationnelle, économique et dans l'ensemble de son fonctionnement ainsi que les synergies décrites, à savoir l'utilisation mutualisée des lieux et le développement personnel des élèves.

M. Hervé Ruffieux, ingénieur en mobilité au sein de la société Team+ : dans de nombreuses écoles, il y a des activités, comme le chant par exemple, qui concernent deux ou trois niveaux, notamment afin de créer des liens entre les générations. Séparer les élèves dans différents sites ne va pas dans le sens de l'école dynamique et moderne attendue.

Divers et questions

M. François Trotti : dans le scénario que vous considérez comme optimal, tous les flux vont, à un moment donné, dans le même sens, ce qui est moins le cas dans la situation compliquée actuelle. Est-ce que dans le calcul des kilomètres parcourus du scénario privilégié, vous avez tenu compte de toutes les courses à vide ?

M. Hervé Ruffieux, ingénieur en mobilité au sein de la société Team+, répond par la négative. Nous avons calculé les kilomètres par élève déplacé.

M. François Trotti : il faudrait donc pratiquement doubler le nombre de kilomètres parcourus dans ce scénario que vous jugez optimal.

M. Hervé Ruffieux, ingénieur en mobilité au sein de la société Team+ : les kilomètres ne sont qu'un indicateur parmi d'autres. L'intérêt principal étant plutôt le nombre d'élèves non déplacés, puisque plus de la moitié des élèves peut se rendre à l'école à pied. Vous avez raison, nous ne sommes pas allés jusqu'au calcul des courses à vide. Mme Egger peut attester que l'organisation des transports est très complexe. Actuellement, il y a une optimisation du remplissage des véhicules.

Nous n'avons pas parlé d'un autre élément dont nous nous sommes rendu compte dans une étude parallèle relative à la sécurité du réseau communal, il faut environ 30 minutes matin et soir pour que les bus exécutent tous les trajets. Il y a une grande organisation sur la place d'école, c'est avantageux en terme économique mais fait perdre beaucoup de temps. Nous n'avons pas poussé la réflexion jusqu'à analyser un plan de courses afin d'en connaître la durée totale.

Mme la Présidente : vous expliquez que c'est plus économique de tout mettre dans le village de Prez-vers-Noréaz, car il n'y aura plus à dépenser CHF 300'000.-- par an pour les transports, mais comme le bâtiment pour accueillir tous ces enfants n'existe pas encore, c'est un investissement à faire. Les lieux déjà existants doivent être rénovés et agrandis. Comment arrivez-vous au critère économique ?

M. Jérémy Jardin, urbaniste au sein de la société Team+ : nous n'avons pas étudié l'aspect du bâtiment en tant que tel, car M. Chappuis était chargé dans le cadre de son étude, d'étudier l'état des bâtiments.

M. Hervé Ruffieux, ingénieur en mobilité au sein de la société Team+ : la question qui nous a été posée concerne surtout la localisation de l'implantation du site scolaire. Lorsque nous mettons tout dans la balance du coût global, nous pouvons aussi parler du coût annuel d'une organisation des transports, selon les amortissements et achats des véhicules. Si nous nous adressons au TPF ou à Car Postal pour l'organisation de ces transports, évidemment cela implique des coûts, comme l'expliquera M. Chappuis.

M. Samuel Gendre : travaillant dans l'enseignement, je me permets de compléter ce qui précède en apportant ma pratique professionnelle. Il est important que dans ces réflexions nous ayons toutes les informations à disposition et qu'elles soient bien transparentes. Sauf erreur de ma part, la loi scolaire n'exclut pas la troisième variante. Dans le sens où, la DFAC permet l'ouverture d'une classe avec un effectif insuffisant, mais elle doit en donner l'accord et la commune doit prendre en charge l'entier des frais de cette classe (art. 27 de la Loi sur la scolarité obligatoire). Deuxième chose, pour revenir sur les synergies, la première variante permet d'avoir des activités inter degrés et il y a également la possibilité de créer des synergies grâce aux services auxiliaires, dont les employé-e-s ne travaillent pas tous à 100 %. Il est ainsi possible de regrouper ces personnes dans les mêmes locaux.

Mme la Présidente remercie les représentants de la société Team+ et distribue trois ou quatre exemplaires imprimés de leur présentation aux membres du Conseil général.

MM. Hervé Ruffieux et Jérémy Jardin, représentants de la société Team+, quittent la séance, il est 20h20.

Mme la Présidente donne la parole à M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA.

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA, prend la parole.

Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Nous avons déjà eu une première présentation. Il nous a été demandé de mieux l'illustrer ce soir, le rapport d'analyse étant conséquent. Nous avons donc préparé une petite synthèse afin que vous puissiez mieux vous rendre compte de l'état des bâtiments.

Le rapport d'analyse est disponible pour consultation à l'administration communale.

Pour chaque bâtiment, une fiche d'analyse a été réalisée. Quelques photos ont également été jointes au dossier.

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA, présente brièvement le rapport d'analyse et les photos des bâtiments communaux.

Prez-vers-Noréaz

Nous commençons avec la grande salle de Prez-vers-Noréaz, bâtiment datant de 1948. Au niveau énergétique, il est d'époque et vétuste. Il n'y a pas de surprise, le bâtiment est raccordé au chauffage à distance, c'est une passoire.

Au bord de la route, un garage sans installation technique. C'est un lieu de stockage pour la voirie, notamment pour les véhicules.

Un bâtiment locatif situé Au Village 22 comprenant des logements, le secrétariat scolaire et le service de psychologie. Cet édifice date de 1965 et a été rénové en 1982. Un rapport technique a été établi par l'ingénieur présent lors de la dernière séance. Ce bâtiment est vétuste, la toiture n'est pas utilisée.

Le bâtiment scolaire datant de 1969 a été rénové en 2018. Nous pouvons constater que l'édifice en lui-même n'est plus aux normes, mais tant qu'il reste en l'état, sans travaux, ce n'est pas grave. Par exemple, les balustrades des escaliers ne sont plus du tout conformes, les barreaux sont horizontaux au lieu d'être verticaux et sont trop bas. Le bâtiment est tout de même bien entretenu et en état de fonctionnement.

Noréaz

L'école primaire date de 1928 et est raccordée au chauffage à distance. Les salles de classe ne sont pas aux normes mais pour un bâtiment existant, c'est tout à fait acceptable selon la DFAC.

Le bâtiment de l'AES date de 1948 et a des problèmes d'humidité. C'est surtout l'appartement en haut de celui-ci qui pose un problème. Il y a beaucoup de moisissures dans ce logement à cause d'un manque d'aération, nous pouvons presque parler d'insalubrité. Le bâtiment est de qualité au niveau architectural.

Il n'y a rien de particulier concernant le bâtiment communal à la Route de l'Eglise 19, il est plus récent, c'est une bonne construction de l'époque.

L'église datant de 1957 et isolée en 2013 est en bon état. Elle a un système de chauffage sous les bancs. Une autre affectation est difficile.

L'immeuble locatif de la Route de Ponthaux 4 est tout récent, il a été construit en 2013. Il n'y a rien de particulier à dire concernant ce bâtiment. Sauf erreur, des logements protégés étaient initialement prévus.

Corserey

Le bâtiment de l'école de la Route de Lentigny 11, a été construit en 1947 et rénové en 1999. Il a une grande cage d'escalier où nous retrouvons le même problème de sécurité que cité précédemment pour l'école de Prez-vers-Noréaz. La particularité de ce bâtiment est l'existence d'un appartement très cloisonné au rez-de-chaussée, qui n'a pas été transformé bien qu'il ne soit plus occupé. Il y a aussi une cave voûtée.

Le bâtiment de l'école de la Route de Lentigny 13, datant de 2008 est chauffé avec une pompe à chaleur. Il n'y a rien de particulier à signaler concernant ce bâtiment récent.

L'habitation individuelle de l'Impasse des Charbonnières 9 a été construite à la fin du siècle passé. Il n'y a rien de particulier à signaler, c'est une maison d'habitation plutôt vétuste.

Nous avons passé en revue l'état des lieux de l'ensemble des bâtiments communaux, autant au niveau architectural, thermique, technique et de l'électricité.

M. Hassan Berthoud, à titre personnel : nous n'avons aucune information de ce que nous pouvons faire de ces bâtiments, que ce soit de la rénovation ou de l'exploitation.

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA : c'est un état des lieux qui a été fait. Il n'y a pas eu d'étude de projets de rénovation de chaque bâtiment ou de valeur des bâtiments.

M. Philippe Joliet : tous les bâtiments administratifs qui ne sont potentiellement pas vendables en l'état figurent au bilan à leur valeur administrative, et tous ceux qui pourraient être vendus doivent figurer avec MCH2 à leur valeur vénale. Nous avons beaucoup réévalué certains bâtiments qui font partie du patrimoine administratif. Si nous décidons de construire une nouvelle école sur un seul site, certains bâtiments seront déplacés du patrimoine administratif au patrimoine financier et seront réévalués pour être vendus. Pour l'instant, nous n'avons pas procédé à une évaluation précise. Concernant la grande salle de Prez-vers-Noréaz, il y a déjà de potentiels acheteurs mais nous ne savons pas vraiment la valeur de ce bien sur le marché. Nous le ferons à un moment donné.

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA : il faudrait une expertise immobilière du bâtiment en lui-même. Tout dépend de la stratégie immobilière de la commune, vendre ou non. C'est certain qu'à ce moment-là une estimation doit être faite, mais ce n'était pas l'objet de mon étude.

M. Jean-Marc Meuwly : que veut-on faire concernant l'audit énergétique de ces bâtiments ? Lorsque nous voudrions les vendre, il faudra un CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments). Pourquoi ce document n'a-t-il pas été établi ? Et pourquoi l'état du bâtiment de l'administration communale de Prez n'a pas été étudié ?

Mme Isabelle Staub Barbey : nous n'avons pas demandé d'évaluer le bâtiment de l'administration de Prez-vers-Noréaz, car il restera vraisemblablement dans son affectation d'administration communale. Il n'y a pas de projet de le remplacer par une école ou une autre affectation. Le CECB est obligatoire en cas de vente. Il n'était pas nécessaire de le faire maintenant pour ces bâtiments vétustes.

M. Jean-Marc Meuwly : nous pouvons nous rendre compte de l'état des deux écoles de Noréaz, du garage de Prez-vers-Noréaz et de la salle communale de Prez-vers-Noréaz en les regardant. Quel est le coût de cette étude ?

Mme Isabelle Staub Barbey : nous avons demandé de faire cette étude afin d'avoir une vision d'ensemble de tout notre patrimoine des bâtiments communaux. Avant de commencer des études pour savoir si des salles de classe devaient être déplacées, il était nécessaire de connaître l'état de ces bâtiments. Il est vrai que l'étude du garage n'était pas forcément nécessaire.

M. Pierre Bovet : le Conseil général avait demandé de faire un état de tout le patrimoine immobilier et pas uniquement des écoles.

M. Jean-Marc Meuwly demande en quelle année cette requête a été formulée.

M. Pierre Bovet répond qu'elle a été formulée avant la législature en cours.

Mme Isabelle Staub Barbey informe que ce rapport ne sera pas envoyé aux membres du Conseil général mais qu'il peut être consulté à l'administration communale. La commune a désormais une radiographie qui sera utile par la suite.

M. Jean-Marc Meuwly : lorsque nous rénovons des bâtiments communaux, un CECB est obligatoire.

Mme Isabelle Staub Barbey : le but d'une rénovation est d'avoir un CECB correct.

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA : ce CECB, est une étiquette énergétique, qui est obligatoire en cas de vente. Il est possible de le faire par acquis de conscience, il coûte environ CHF 1'000.-- par bâtiment. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de le faire maintenant.

M. Pierre-Alain Egger : je pense que cette étude, réalisée par une personne externe, a été demandée par le Conseil général, afin de mieux se rendre compte de l'état des bâtiments dans les trois villages, de mettre les choses à plat.

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA : c'est un élément de base par rapport à ces bâtiments, un état des lieux.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres remarques.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

4. Modification du Règlement des finances

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Le Conseil communal vous propose une petite modification du Règlement des finances. Je ne donnerai pas trop de détails, dans la mesure où il s'agit d'une modification de faible ampleur.

A l'origine, nous avons décidé de faire cette modification, car nous avons constaté auprès d'autres communes déjà passées en MCH2 une année avant nous, qu'elles ont eu de longues séances de comptes et des messages à rallonge, car elles ont dû présenter des dépassements de budgets de quelques dizaines de francs. Cela n'a pas de sens de faire la même chose à Prez. Le but de l'ajout de cette phrase à la fin de l'art. 9 est d'augmenter l'efficacité des séances du Conseil général dans la présentation des comptes à l'avenir.

Par exemple, dans le budget, nous avons un poste « matériel et licences informatiques » avec CHF 250.-- au budget. Si lors des comptes 2022, nous avons un dépassement de ce montant de CHF 30.--, le Conseil communal devrait le présenter, l'expliquer et le justifier au Conseil général de manière détaillée. Cela peut représenter beaucoup de postes car avec MCH2, nos comptes ont près de 1'000 lignes. Nous nous retrouvons à l'arrivée avec beaucoup de postes, de petits dépassements à expliquer, ce qui n'a pas de sens au niveau de l'efficacité.

C'est pour cette raison que nous vous proposons d'ajouter à l'art. 9 al. 4, la phrase suivante : « Les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à CHF 5'000.-- peuvent ne pas être listés. »

Afin de déterminer ces CHF 5'000.--, nous avons comparé ce qu'il existait dans les autres communes de la région ayant cette même phrase. Celles de taille similaire à la nôtre ont fixé ce montant. Cela correspond également à 10 % de CHF 50'000.--, montant limite d'autonomie financière du Conseil communal. De ce fait, nous estimons qu'il s'agit-là d'une limite tout à fait raisonnable et acceptable.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cette modification mineure du Règlement des finances.

Mme la Présidente le remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Claude Friderici, membre de ladite Commission, prend la parole.

Le Conseil communal propose d'amender le règlement actuel afin d'éviter des explications concernant des dépassements de budget de minime importance.

Actuellement, tout dépassement de budget de plus de 10 % doit être dûment motivé. Afin de limiter le travail administratif lors de la présentation des comptes, le Conseil communal propose de modifier l'art. 9 al. 4 en y ajoutant le montant minimum de CHF 5'000.-- concernant les crédits supplémentaires.

La Commission financière propose au Conseil général d'approuver cette modification. Cela n'empêche toutefois pas le Conseil communal de donner des explications sur les dépassements de budget pertinents même s'ils sont inférieurs à CHF 5'000.--. La Commission financière fera également usage de son droit à demander des éclaircissements et des justifications sur certaines propositions.

Mme la Présidente le remercie et ouvre la discussion générale sur le règlement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous procédons à l'adoption en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux et celles qui approuvent la modification du Règlement des finances lèvent la main.

La modification du Règlement des finances est approuvée à l'unanimité.

5. Budget 2023 et investissements y relatifs

Mme la Présidente donne la parole à M. Philippe Jolliet pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je commencerai par le budget du compte de résultats. La particularité de cette séance est que nous avons une dépense nouvelle qu'il faudra voter avant les investissements à proprement parler. Je la présenterai à la fin.

En introduction, nous pouvons dire que le budget 2023 essaie au mieux de limiter les dépenses.

Les charges 2023 sont un peu plus élevées que CHF 11'000'000.--, ce qui représente une augmentation de plus de 3.8 % par rapport à 2022. Sur cette augmentation, 2.4 % proviennent directement de l'augmentation des charges liées. Celle-ci est moindre par rapport à l'année précédente où nous étions presque à 10 %, c'est un peu moins, mais les charges liées augmentent toujours, lentement mais sûrement.

Le reste de l'augmentation des charges provient principalement de la hausse des charges des bâtiments, notamment le chauffage et l'électricité. J'y reviendrai plus tard quand je détaillerai les dicastères.

Les salaires sont stables malgré une indexation prévue de 2.74 %. Le budget présenté ce soir prévoyait 2.5 % dans la mesure où nous ne connaissons pas la décision de l'Etat de Fribourg qui a tardé cette année. Il y aura un petit dépassement de budget par rapport à ce qui est voté ce soir, mais il est minime et n'est donc pas d'une grande importance. Pour rappel, les salaires de la commune sont basés sur l'échelle de l'Etat de Fribourg, conformément à notre Règlement du personnel.

Malgré la perte au budget de presque CHF 608'000.--, le Conseil communal ne propose pas une hausse de la fiscalité en 2023 pour les raisons suivantes :

- Tout d'abord, la fortune nette de notre commune est relativement suffisante pour l'instant, elle est de presque CHF 5'000'000.-- et cela permet de couvrir la perte au budget. Avec la nouvelle loi sur les finances communales, la règle est que la perte au budget doit être couverte par la fortune nette, ce qui ne pose pas de problème pour nous. Il n'y a donc pas de souci du point de vue légal vis-à-vis de cette perte.
- Deuxièmement, les résultats des dernières années ont été bons, voire très bons.
- Troisièmement, une étude concernant la capacité financière de notre commune est prévue, sous réserve d'acceptation par le Conseil général. Il s'agit du troisième investissement qui sera voté plus tard. Cette étude est prévue en lien avec notre plan financier et les gros investissements à venir ces prochaines années.

Par rapport à ce déficit qui est tout de même important. Le premier budget traité en séance du Conseil communal présentait un déficit d'environ CHF 1'000'000.--. Chaque dicastère a consenti à des efforts importants. Pour rappel, et comme je l'ai déjà mentionné l'année dernière, notre budget est constitué d'environ 45 % de charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise à court terme. Et finalement, concernant le cercle scolaire, l'année scolaire 2023-2024 sera toujours avec le cercle actuel Prez-Ponthaux. La DFAC a été claire, la convention actuelle restera en vigueur. Le Conseil communal est en phase de réflexion concernant l'avenant à cette convention. La norme de celle-ci prévoit un coût au mètre carré des bâtiments qui est imputé puis réparti entre les villages des communes de Prez et Ponthaux. Prez a environ 75 % des élèves et 75 % de surfaces des salles, si nous augmentons les imputations, c'est-à-dire le prix au mètre carré, ça ne ferait que gonfler le budget du cercle avec un effet neutre du point de vue comptable sur notre résultat final. La problématique des salles de gymnastique est en cours d'étude dans la mesure où la commune de Ponthaux n'en dispose pas. Le fait de calculer plus de frais de gymnastique pourrait légèrement changer la répartition des coûts en faveur de notre commune.

M. le Syndic, David Bonny, rejoint la séance. Il est 21h00.

Dicastère 0 – Administration générale

Législatif

Uniquement trois votations sont prévues en 2023, celle du printemps ayant été annulée.

La nouveauté étant que les séances de préparation du Conseil général sont désormais rémunérées, ce qui engendre une augmentation du budget.

Les frais d'impression ont été corrigés à la baisse.

Il n'y a pas de gros changements à noter par rapport à 2022.

Exécutif

Les jetons du Conseil communal ont été corrigés à la baisse dans la mesure où, avec notre système, nous parvenons à répartir beaucoup de jetons dans les dicastères. De ce fait, les jetons répartis dans le poste de l'administration communale diminuent.

Les cotisations AVS ont été corrigées à la hausse. Il y avait une erreur d'appréciation en 2022.

Les frais de déplacement ont été adaptés selon les prévisions de 2022.

Il y a une nouveauté à mentionner, c'est l'organisation de séances « Rencontres avec les citoyens » en 2023, l'idée étant que le Conseil communal aille directement à la rencontre de la population une fois dans chaque village.

Finances

Nous avons une légère hausse des salaires suite à l'augmentation de 10 % d'un poste.

Les frais de rappel ont dû être corrigés à la baisse selon les estimations 2022, nous les avons augmentés l'année dernière mais finalement avons fait moins de rappels que prévu.

En ce qui concerne les actes de défaut de biens (ADB), ces frais se situent dans le compte « remboursement de tiers », nous en avons beaucoup et prévoyons d'en céder une partie à un institut de recouvrement, dans la mesure où, relancer les personnes, qui pour certaines déménagent à l'étranger, demande beaucoup de temps et d'énergie. Un montant prudent de CHF 40'000.-- a donc été mis au budget.

Services généraux (administration générale)

Les salaires sont en légère hausse, car nous avons mis CHF 25'000.-- au budget en raison du grand nombre d'heures supplémentaires effectuées cette année et qui continueront à être effectuées l'année prochaine, nous n'avons pas de perspectives de grand changement par rapport à ces heures supplémentaires.

Des formations sont prévues à l'administration, ce qui est usuel.

Nous avons supprimé certains abonnements et ajouté d'autres jugés pertinents pour la commune.

Dans les frais d'imprimés, CHF 300.-- sont prévus pour la réalisation d'un modèle de charte informatique, en raison des nombreux problèmes de sécurité informatique qui ont eu lieu dans diverses communes. Le Conseil communal a jugé opportun de faire signer à tous les collaborateurs et collaboratrices une charte informatique permettant également de sensibiliser tout le monde à ces problèmes.

Les frais de télécommunications sont en baisse dans la mesure où nous prévoyons de changer de système. L'actuel étant vétuste, il ne permet pas de mettre certaines personnes en attente facilement, c'est un peu compliqué. Nous prévoyons de le moderniser, ce qui nous permettra également d'économiser sur nos abonnements actuels.

Les taxes postales ont été revues à la hausse suite aux prévisions 2022.

Les frais informatiques sont également à la hausse. Malheureusement, jusqu'à la fin du contrat en 2024 avec le Groupe T2i, nous avons peu de marge de manœuvre. T2i impose certaines mises à jour, comme le mariage pour tous par exemple, une nouvelle loi est entrée en force et de ce fait, T2i doit faire une mise à jour pour prendre en compte les personnes mariées du même sexe dans le Contrôle de l'habitant. Jusqu'à ce jour, nous ne pouvons pas le faire. Tous ces types de mises à jour sont facturés à la commune dès qu'il y a une base légale.

Nous avons besoin de faire certaines mises à jour sur le site internet, notamment pour la sécurité et afin de mettre en place une fonction «Recherche» pour l'ergonomie du site, une demande formulée par certains citoyens.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

Dès le 1^{er} janvier 2023, le nouveau système géré par le Réseau Santé Sarine (RSS), dont vous avez accepté les statuts, entrera en vigueur malgré le refus de certaines communes. Les pompiers deviennent une sorte de charge liée, les coûts nous seront facturés et ce sera désormais ainsi chaque année. La prévention incendie, c'est important de le noter, reste à la charge des communes. C'est pour cette raison que vous trouverez dans le dicastère des pompiers, des charges salariales liées à la protection incendie.

Ce nouveau système du RSS engendre une hausse des coûts pour notre commune, qui n'est pas énorme. Nous espérons que cela se maintiendra les prochaines années et n'augmentera pas.

Pour ce qui est du contrat de bail en lien avec le local des pompiers de Prez-vers-Noréaz, désormais loué au RSS dès le 1^{er} janvier 2023, nous l'avons négocié à la hausse pour CHF 1'500.-- par mois. Les locations sont comptabilisées dans le dicastère des pompiers selon les indications du RSS.

Nous avons également une nouvelle convention avec la société de tir, il s'agit d'un nouveau système, la commune de Prez reçoit l'intégralité de la facture qui est de CHF 18'000.-- puis

répartit les coûts auprès des communes signataires de la convention qui sont Avry, Matran et Ponthaux.

Dicastère 2 - Formation

Les charges liées sont stables. Les frais du cycle d'orientation (CO) diminuent légèrement, c'est une bonne nouvelle. J'avais mis en évidence l'année dernière que la charge augmentait de près de 10 %. Nous avons appris il y a deux jours qu'une nouvelle clé de répartition du CO a été votée et promulguée par la commune de Villars-sur-Glâne qui a réussi à la faire passer. Le paramètre équatif sera supprimé. De ce fait-là, les communes moins riches seront pénalisées, notre commune en fait partie. Bien sûr nous avons voté contre cette nouvelle clé de répartition, mais elle a été acceptée à une faible majorité.

Le camp de ski aura lieu en janvier 2023 donc il figure au budget que vous voterez ce soir.

Les frais de chauffage et d'électricité des bâtiments scolaires, comme tous les autres, ont dû être recalculés. Pour le chauffage à distance (CAD) de Prez-vers-Noréaz, il faut prévoir une augmentation de plus de 20 % et pour le CAD de Seedorf, une augmentation de 5 %, dans la mesure où il ne s'agit pas du même système de chauffage.

Les frais de nettoyage concernant les écoles, augmentent également. La commune étudie la possibilité de confier tous les nettoyages à une seule entreprise afin de faire des économies.

Il est nécessaire de remplacer le gros matériel de la salle de gymnastique de Prez-vers-Noréaz. Pour cela, nous avons un devis de CHF 35'000.--. Il s'agit notamment, des caissons, des barres parallèles, des moutons et des tapis. Ce matériel pourra être déménagé en cas de construction d'un nouveau complexe scolaire.

Les frais liés au pavillon scolaire, la nouveauté de cette année, sont directement imputés dans le cercle scolaire afin de tout facturer à Ponthaux selon la clé de répartition. La location coûte CHF 36'600.-- par an, s'ajoute à cela, CHF 13'400.-- de frais estimés par an.

Il est aussi prévu de faire une fête de clôture de l'école en 2023.

AES

Nous avons une constante hausse du nombre d'enfants. Ces dernières années, il s'agit d'une hausse annuelle à deux chiffres. Par conséquent, chaque année nous devons engager du personnel et les locaux commencent à devenir petits. Le budget est très difficile à établir, car nous ne pouvons pas prévoir le nombre d'élèves qu'il y aura à la rentrée.

Le Conseil communal étudie une nouvelle tarification qui augmentera les contributions de certains parents qui, par conséquent, devront plus payer. Le but de l'AES n'est pas de gagner de l'argent mais de trouver un équilibre, de limiter la perte de la commune.

Les frais de conciergerie du bâtiment de l'AES ont été oubliés en 2022.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

Après avoir discuté avec notre fiduciaire BDO, nous avons appris que nous pouvons également calculer des amortissements sur l'église de Noréaz. Avec MCH2, nous reviendrons 20 ans en arrière durant lesquels des travaux ont été effectués. De ce fait-là, de nouveaux amortissements doivent être réalisés sur cette église. L'idée a toujours été d'avoir une église qui ne coûte rien à la commune, mais si nous regardons le compte y relatif, nous perdons un peu d'argent. Par conséquent, nous contacterons la Paroisse afin de mettre à jour le contrat de bail échu depuis longtemps. Une participation de la Paroisse aux charges, qui augmentent de manière drastique en 2023, pourrait être envisagée.

Concernant la manifestation pour fêter la fusion, il est prévu de la remplacer par l'inauguration des sentiers pédestres entre les trois villages. Nous avons diminué le budget et prévu un montant de CHF 5'000.--.

Le budget de la fête nationale est de CHF 4'000.--, similaire à l'année passée, sans la prévision de l'achat de la sono.

Le Conseil communal propose au Conseil général d'augmenter légèrement les subventions aux sociétés culturelles et sportives. La commune est fortement demandée à ce niveau, mais fait un tri. Chaque année le budget est dépassé. Il serait donc plus rationnel de rajouter CHF 2'000.-- au budget, ce qui permettra au Conseil communal de respecter le budget au lieu de le dépasser de manière récurrente.

Un devis est prévu pour le contrôle de sécurité du matériel de gymnastique au complexe communal de Noréaz, c'est une obligation légale.

Pour ce même complexe, les frais de chauffage ont été recalculés avec une augmentation prévue de 5 %.

Il n'y a pas de changement concernant les deux terrains de football dont nous assurons l'entretien.

Nous avons des frais pour deux postes du Parcours Vita qu'il faut refaire pour des raisons de sécurité. La majorité des postes ont déjà été refaits. Il y a également des frais pour le cordage de l'arbre de la place de jeux de Corserey. Le montant total pour ce compte est de CHF 9'300.--.

Nous avons aussi des frais pour la remise en état général des places de jeux afin de régler principalement les problèmes de sécurité. Un devis général de CHF 30'000.-- pour la réparation des points les plus urgents de toutes nos places de jeux a été établi. A cela s'ajoute la réfection du terrain de skater-hockey qui sera effectuée par la voirie. Nous avons demandé un devis à une entreprise, mais le montant était beaucoup trop élevé.

Dicastère 4 et 5 – Santé et prévoyance sociale

Une hausse des charges liées dans le domaine de la santé est à noter, d'environ 10 % en moyenne.

Le souper pour les bénévoles effectuant les livraisons de repas à domicile est à nouveau prévu en 2023. Les bénévoles se chargent également de livrer les repas pour l'AES. Il est toujours difficile de trouver du monde pour effectuer ce travail. Par conséquent, le Conseil communal a augmenté les rémunérations des bénévoles à CHF 15.-- par jour, à la place des CHF 12.-- versés précédemment.

Les subventions pour les crèches et garderies ont légèrement été revues à la baisse à la suite des prévisions 2022. Une nouvelle grille tarifaire est actuellement à l'étude auprès de la commune. Nous avons presque terminé, et avons déjà de bons projets de nouvelles grilles. Le but étant de simplifier le système car chaque crèche a des tarifs et grilles différents et le traitement par la caisse communale n'est pas évident. De plus, il y a une égalité de traitement assez grande entre les parents, certains étant plus subventionnés en fonction de la crèche où sont placés leurs enfants, ce qui n'est pas correct.

Nous avons plus de retraités. Par conséquent, nous avons revu à la hausse l'animation au repas du troisième âge selon le nombre de personnes à la retraite. Le montant par personne reste inchangé.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

Nous avons moins de prestations de tiers que prévu, soit CHF 10'000.--.

Concernant l'entretien des routes, divers entretiens habituels sont mis au budget et il y a également le Chemin de St-Jacques à Noréaz qui doit être refait en urgence pour un montant estimé à CHF 10'000.--. Des abribus doivent être refaits pour un devis de CHF 9'500.--.

Dans le même dicastère, nous avons aussi la prévision de l'achat d'une motofaucheuse nécessaire à la voirie afin de gagner du temps, de l'argent et en qualité de la santé des employés.

Les abonnements CFF sont maintenus en 2023 pour la dernière année. Sauf avis contraire des CFF, ce sera la dernière année qu'ils existeront.

Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

Il n'y a pas de remarque particulière, concernant les achats d'eau.

Nous avons reporté les achats des compteurs en 2023, car il y avait une rupture de stock en 2022.

Concernant le poste des prestations de tiers, nous avons un contrat de 3 ans de CHF 58'000.-- par an dans le cadre de l'approvisionnement en eau. Nous devons nous mettre aux normes et surveiller de manière efficace notre réseau d'eau potable. Nous y reviendrons plus tard.

Pour ce qui concerne l'entretien général, nous avons un montant de CHF 45'000.-- prévu au budget afin d'identifier certaines pertes sur le réseau, nous avons des fuites assez importantes, notamment à Corserey, ce qui représente un manque à gagner pour la commune. Il est tout à

fait nécessaire de se mettre aux normes et de réparer ces fuites afin d'économiser de l'argent à l'avenir.

Nous devons mettre un montant de CHF 100'000.-- au budget pour l'attribution au Fonds spécial du maintien de la valeur (FSMV). Il s'agit d'une attribution minimale légale selon les calculs, pour des investissements futurs dans le domaine de l'approvisionnement en eau.

Actuellement, le chapitre 71 n'est pas couvert par les taxes mais je ne pense pas qu'il faut s'alarmer dans la mesure où nous avons des fuites qu'il faudra identifier. Il y a aussi le nouveau règlement sur l'eau qui entre en vigueur, avec certainement une adaptation des personnes. Tout cela est difficile à prévoir et pour ces raisons, je ne pense pas nécessaire de s'alarmer par rapport au petit déficit de ce compte.

Traitement des eaux usées

L'entretien de plusieurs curages est à prévoir en 2023.

Une prestation de tiers est prévue en 2023, il s'agit de la récolte des données PGEE (plan général d'évacuation des eaux).

Là aussi, il y a cette attribution au FSMV. Nous avons choisi la couverture minimale légale de 60 %, représentant un montant important de CHF 160'000.-- qui doit être lié au budget.

A noter que les frais de participation à la STEP de Pensier augmentent, car de gros investissements sont prévus à Pensier ces prochaines années.

Comme pour le précédent chapitre, le compte 72 n'est pas couvert, mais là aussi, il faudra attendre les résultats de l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Déchets

Il n'y a pas de gros commentaire.

Les frais de ramassage et décharge sont en baisse. Le contrat conclu avec la nouvelle entreprise est positif pour la commune, nous avons pu diminuer les coûts.

A noter que les taxes sont calculées selon les anciens règlements, le nouveau règlement entrera en vigueur en 2024.

Le taux de couverture du chapitre est très bon, nous sommes au-delà de 85 % alors que le minimum légal est de 70 %.

Correction cours d'eau et lutte contre la pollution

Nous avons des entretiens de ruisseaux à prévoir avec des devis pour un montant total de CHF 23'000.--. Nous avons groupé les comptes entre entretien des ouvrages et travaux de conservation par simplification pour le budget.

Nous avons également dans ce dicastère, l'accompagnement dans le cadre de la « Cité de l'Énergie » à mettre en place. Des honoraires et frais liés aux éventuelles mesures prévues sont

augmentés à CHF 5'000.-- cette année. A cela s'ajoute la cotisation « Cité de l'Énergie » de CHF 1'600.--. L'augmentation de ces frais par le Conseil communal a été décidée pour diverses raisons, notamment pour se donner les moyens de mettre en place certaines mesures « Cité de l'Énergie ». Nous avons vu récemment M. Lehmann, le répondant « Cité de l'Énergie » de notre commune, qui a analysé nos CAD. Il s'est rendu compte que nous payons beaucoup trop le prix au kilowattheure. Il a l'habitude de travailler avec les communes et a fait une comparaison de notre CAD avec d'autres et s'est rendu compte que le prix au kilowattheure n'est pas compétitif pour notre commune. Nous contacterons le Groupe E à ce sujet afin de pouvoir faire des économies et vous tiendrons au courant. Cela concerne principalement la puissance installée qui est largement surdimensionnée dans la plupart de nos bâtiments. Tout cela pour dire que les honoraires « Cité de l'Énergie » sont positifs pour notre commune, non seulement pour l'environnement mais également pour les finances communales.

Aménagement du territoire

Les émoluments de l'Etat ont été corrigés à la baisse suite aux prévisions de 2022.

Concernant les honoraires, il faut seulement prévoir des frais juridiques liés aux différents plans d'aménagement local (PAL), qui ne sont pas importants.

L'estimation des émoluments encaissés de CHF 40'000.-- ne sera certainement pas atteinte en 2022. Pour cette raison, nous avons corrigé ce compte à CHF 30'000.-- pour 2023. Cette année, nous avons pris du retard avec la facturation des permis de construire. Le budget de CHF 30'000.-- sera peut-être dépassé en 2023 si nous parvenons à rattraper ce retard, ce qui est un objectif de la commune. A noter que beaucoup de tâches du service des constructions ne peuvent malheureusement pas être refacturées. Une partie des tâches, notamment les permis de construire, est refacturée. Pour se faire, nous établissons un tableau détaillé avec les heures passées, mais nous ne pouvons pas tout facturer aux citoyens, comme les recherches effectuées par les employés du service des constructions. Je vous remercie de prendre cela en compte.

Dicastère 8 – Economie publique

Nous avons une baisse de la charge liée de la Corporation de triage forestier, car il y a eu une vente record de bois.

Il n'y a pas vraiment de commentaire concernant le plan de gestion de l'Arbogne, ce poste est similaire à 2022.

En ce qui concerne les autres frais, nous avons notamment les frais d'entretien de la piste de VTT qui est en cours de réalisation. Pour rappel, des frais d'élaboration de cette piste figuraient dans le budget 2022. Selon la convention, un petit montant est réservé chaque année pour l'entretien de cette piste. Celui-ci est fixé sur la base d'une clé de convention car beaucoup de communes, pratiquement tout le district de la Sarine, sont concernées par ce point.

Dicastère 9 – Finances et impôts

Pour les personnes physiques sur le revenu, à savoir le plus gros poste des impôts, nous avons pris la moyenne de la prévision du Service cantonal des contributions (SCC), qui est très pessimiste cette année, et notre prévision basée sur les acomptes facturés en 2022, à laquelle nous avons ajouté 2 % selon l'estimation prévue de la hausse des salaires en 2023. Contrairement à nous et d'autres communes, le SCC ne tient pas compte du facteur de l'inflation ou augmentation des revenus dans ces prévisions.

Nous avons revu à la baisse les prestations en capital selon les informations du SCC.

Une forte baisse est attendue sur la fortune des personnes physiques. Celle-ci était déjà attendue en 2022. Les gens ont apparemment beaucoup utilisé leur épargne pendant la période de Covid.

Une hausse des impôts à la source est attendue sur la base de 2021 et 2022 avec une majoration de 2 % des salaires.

Nous avons prévu une légère hausse des impôts des personnes morales sur le bénéfice en se basant sur les prévisions du SCC.

Chose importante, nous avons à nouveau une baisse de la compensation de base de la réforme fiscale. Celle-ci baisse chaque année.

Nous avons corrigé légèrement à la baisse la contribution immobilière, mais cela se rejoint avec le budget 2022 qui était un peu trop optimiste.

Concernant l'impôt sur le gain immobilier, nous nous sommes basés sur 2021 et 2022.

Il en est de même pour les mutations immobilières que nous avons légèrement augmentées avec prudence.

Pour l'impôt sur les successions, nous prenons la moyenne des dernières années. Cet impôt est très variable.

L'impôt sur les chiens est logiquement assez stable.

Patrimoine financier et clôture

Les intérêts financiers sont imputés sur l'immeuble de la Route de Ponthaux 4 à Noréaz, ce qui avait déjà été fait au budget 2022, à l'exception des intérêts du pavillon scolaire pour lequel nous avons souscrit un prêt afin de les facturer à la commune de Ponthaux qui participera ainsi à la mise à disposition de notre trésorerie. Les intérêts du pavillon scolaire sont donc imputés dans le cercle scolaire.

A noter, une hausse des intérêts. Deux prêts sont arrivés à terme en cours d'année 2022. Nous avons dû en négocier deux dont l'un très important. A cause de l'augmentation des taux sur le marché, nous n'avons pas pu obtenir le même taux que les anciens.

La dernière chose à mentionner concernant ce budget, avant la présentation du contrat de surveillance du réseau d'eau, est la vente d'un petit terrain enclavé à Prez-vers-Noréaz. Sur ce terrain d'une centaine de mètres, il y a un réservoir désaffecté. Dans la mesure où il n'y a aucun intérêt de la commune pour ce terrain et qu'un prix intéressant de CHF 550.-- /m² nous a été proposé, nous avons accepté de le vendre à terme. Ce montant sera donc encaissé en 2023. C'est pour cela que ce montant figure au produit tout à la fin du budget.

Mme la Présidente le remercie pour ces explications. Elle donne la parole à M. Pierre Bovet pour la présentation de la dépense relative au contrat de surveillance du réseau d'eau communal.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Notre réseau d'eau est assez complexe, il est divisé en trois secteurs : Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Nous avons identifié certains problèmes au niveau des exigences légales concernant notamment l'autocontrôle. A la suite des dernières pollutions constatées dans certaines communes, nous nous sommes intéressés à ce qui se passerait si cela devait nous arriver.

Un contrôle du canton et du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) trouverait de nombreuses lacunes au niveau de l'autocontrôle, car nous avons des tâches quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles à faire, et qu'à cause d'un manque de temps ou d'outils nécessaires, nous les validons sans les faire.

Nous avons l'obligation de nous entourer de professionnels dûment formés, avec un brevet de fontainier pour gérer notre réseau d'eau, ce que nous n'avons pas. Nous avons des aides-fontainiers qui peuvent être des personnes de contact, mais qui ne peuvent pas prendre la responsabilité des tâches exigées par la législation actuelle.

Nous avons constaté de nombreuses pertes comme l'a cité précédemment M. Philippe Jolliet. Par exemple, 30 % d'eau sur le secteur de Corserey ne sont pas facturés et plus de 20 % sur le réseau de Prez-vers-Noréaz. C'est énorme et ce point doit absolument être amélioré. Notre service technique fait tout ce qu'il peut mais n'arrive qu'à pallier au plus urgent. Il ne peut pas faire du préventif ou du proactif pour améliorer correctement ce réseau. Nous avons besoin de soutien pour ces tâches.

Comme la plupart des distributeurs d'eau, le CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines), l'AESO (Alimentation en Eau pour Sarine Ouest) le Trinkwasserversorgung de Courtepin et neuf communes dont Matran, Cormondes, Courtepin et Hauterive, nous nous sommes adressés à l'entreprise SINEF SA pour assurer ce service. Dans celui-ci, il y a la saisie des données, la mise en place d'un autocontrôle conforme à la directive SSIGE W12, et aussi des tâches récurrentes comme le nettoyage des réservoirs, le contrôle / l'écoute du réseau et le contrôle périodique des fuites. Ça n'a rien à voir avec le mandat donné à l'entreprise vonRoll hydro (suisse) ag, il s'agit d'un contrôle beaucoup plus approfondi. Nous devons chaque année effectuer un contrôle, une écoute du réseau et prendre les mesures nécessaires pour supprimer ces fuites.

Le service de piquet a aussi un certain coût. A l'heure actuelle, il n'y a que M. Monnerat qui l'effectue et lorsqu'il arrive quelque chose, c'est toujours lui qui doit s'en charger. C'est aussi toujours lui qui a cette pression du service de piquet, ce n'est pas conforme à la législation actuelle. L'autocontrôle impose un service de piquet digne de ce nom et le tout représente ces CHF 58'000.-- qui ont été âprement négociés. Au départ, nous étions à plus de CHF 70'000.-- et nous avons réduit les coûts en s'engageant sur 3 ans, plutôt que sur une année, ce qui a permis de diminuer les coûts de saisie des données et d'établissement des fiches d'autocontrôle. Si nous arrêtons au bout de 3 ans, ils estiment qu'ils n'auront pas couvert les coûts de la mise en place de cet autocontrôle. C'est un deal, ils prennent également une part du risque.

Aujourd'hui, nous vous proposons un contrat annuel de CHF 58'000.-- sur une durée de minimum 3 ans et nous aviserons en temps voulu pour la suite.

Mme la Présidente le remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport. Elle attire son attention sur le fait qu'elle doit également se déterminer sur la dépense relative au Contrat de surveillance du réseau d'eau qui relève du budget du compte de résultats (du fonctionnement).

M. Claude Friderici, membre de ladite Commission, prend la parole.

En date du 2 novembre 2022, la Commission financière a rencontré MM. David Bonny et Philippe Jolliet ainsi que Mme Rossier pour la présentation du budget de fonctionnement 2023.

Une deuxième séance a eu lieu le 15 novembre 2022 en présence des Conseillers communaux en charge des différents dicastères afin d'apporter les réponses aux questions posées lors de la première séance et de présenter les différents investissements prévus en 2023.

Les membres de la Commission financière se sont ensuite réunis le 1^{er} décembre 2022 afin d'étudier les informations fournies par le Conseil communal et de se positionner sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2023.

Budget de fonctionnement

L'importante perte annoncée n'échappe pas à la Commission financière. La situation devient critique malgré l'utilisation du terme de légère hausse de la perte dans le message du Conseil Communal. L'écart de CHF 167'000.-- par rapport à la planification financière est alarmant. La Commission financière attire dès lors l'attention du Conseil communal que l'approbation d'un budget ne signifie en aucun cas une obligation de dépenser. Il est en effet nécessaire de limiter au maximum les dépenses.

Des mesures sont alors à prévoir pour le futur. La Commission financière note que l'augmentation des impôts en est une, mais que d'autres existent également. Elle encourage alors le Conseil communal à les mettre en œuvre avant d'augmenter le taux d'imposition.

Quelques remarques sont ainsi faites sur les dépenses du budget présenté :

Dicastère 0 – Administration générale

Les jetons de présence du Conseil général augmentent de CHF 7'200.-- suite à la décision de rémunérer les séances de préparation.

La Commission financière remarque une forte augmentation des frais informatiques. Il serait alors judicieux de changer de fournisseur dès que possible et d'ouvrir le mandat au marché public.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

Il est relevé que les locations sont inscrites en revenu du chapitre « Service du feu ». Les membres de la Commission financière estiment que cette manière de comptabiliser améliore le résultat du chapitre alors que dans les faits, c'est un revenu de l'immeuble.

Dicastère 2 – Formation

La Commission financière relève que les loyers payés par le cercle scolaire couvrent uniquement 45 % des coûts. Il est donc impératif de recalculer les montants, même si la commune de Prez en assume la majeure partie. La même remarque est formulée pour l'AES.

La convention actuelle reste en vigueur ; les montants sont fixés dans les annexes. La Commission financière attend toutefois d'être en possession de ces documents pour les préviser.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

La Commission financière demande que les conditions du bail de l'église de Noréaz soient redéfinies afin que le loyer couvre au minimum les frais des locaux.

La Commission financière propose un amendement consistant à supprimer les montants prévus en réserve pour les comptes 3290.3636.05 « Subvention aux sociétés locales à but culturel » de CHF 2'000.-- et 3410.3636.06 « Subvention aux sociétés locales à but sportif », également de CHF 2'000.--. Les montants sont en effet prévisibles et en cas de dépense exceptionnelle un dépassement de 10 % est autorisé par le Règlement des finances.

La Commission financière est d'avis qu'il est nécessaire de définir la répartition des coûts relatifs aux terrains de foot ainsi que le nombre de terrains à maintenir à l'avenir.

Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le budget démontre une charge salariale de CHF 107'000.-- pour des revenus de seulement CHF 30'000.-- d'émoluments. La Commission financière demande que l'affectation des salaires soit contrôlée. Il serait également judicieux de disposer du budget par nature.

Le budget concernant les charges relatives à la Cité de l'Énergie, compte 7690.3130.65 « Cité de l'Énergie – accompagnement » est semblerait-il sous-estimé. Toutefois, aucun projet n'a été

présenté. La Commission financière propose un amendement afin d'inscrire au budget 2023 le même montant que pour 2022, soit CHF 2'000.--.

Dicastère 8 – Economie Publique

La Commission financière salue le principe de prudence du Conseil communal quant aux recettes.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté, en tenant compte des trois amendements formulés, je les répète :

- 3290.3636.05 « Subvention aux sociétés locales à but culturel » : suppression du montant de CHF 2'000.-- prévu comme réserve pour arriver à un budget 2023 de CHF 13'000.--.
- 3410.3636.06 « Subvention aux sociétés locales à but sportif » : suppression du montant de CHF 2'000.-- prévu comme réserve pour arriver à un budget 2023 de CHF 8'550.--.
- 7690.3130.65 « Cité de l'Energie – accompagnement » : diminution du budget de CHF 3'000.-- pour arriver au même montant que le budget 2022, soit CHF 2'000.--.

Dépense nouvelle - SINEF

Cet investissement répond à une exigence légale et permettra à la commune de remplir ses obligations. La Commission financière recommande d'accepter cet investissement.

Mme la Présidente le remercie et ouvre la discussion générale sur le budget du compte de résultats.

La parole n'étant pas demandée, il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière.

Mme la Présidente ouvre la discussion de détails, dicastère par dicastère.

Dicastère 0 – Administration générale

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Egger : concernant l'administration générale, nous avons mis 2.5 % d'augmentation de la masse salariale du personnel communal et comme nous fonctionnons sur la base du système salarial de l'Etat, la première ligne du communiqué indique une augmentation de 2.74 % mais cela concerne le coût de la vie et un peu plus bas dans le communiqué, il est plutôt question de 4.9 % d'augmentation. Si vous faites le calcul d'un échelon dans chaque classe sur les deux plans déjà publiés de 2022 et 2023, on obtient entre 4.55 % et 5.45 % d'augmentation.

M. Philippe Jolliet : nous n'avons pas vraiment le choix, notre budget se base là-dessus et nous en tiendrons compte. Nous serons obligés d'adapter dans ce sens-là comme nous sommes liés au barème de l'Etat et n'avons aucune marge de manœuvre, en tout cas pour les postes les plus importants de l'administration.

M. Pierre-Alain Egger : pas tout à fait. Je ne dis pas qu'il ne faut pas augmenter les salaires de ces montants mais seulement qu'il faut indiquer que ces montants se situent entre 4.55 % et 5.45 % d'augmentation, ce qui ne s'est pas beaucoup vu dans le domaine privé.

La parole n'est plus demandée.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 2 - Formation

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

Mme la Présidente rappelle les deux amendements formulés par la Commission financière.

- 3290.3636.05 Subvention aux sociétés locales à but culturel : suppression du montant de CHF 2'000.-- prévu comme réserve pour arriver à un budget 2023 de CHF 13'000.--.
- 3410.3636.06 Subvention aux sociétés locales à but sportif : suppression du montant de CHF 2'000.-- prévu comme réserve pour arriver à un budget 2023 de CHF 8'550.--.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 4 – Santé

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 5 – Prévoyance sociale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Meuwly, pour le groupe de Noréaz, souhaite revenir sur le montant de CHF 29'000.-- inscrit au budget relatif à l'achat d'une motofaucheuse et demande des informations supplémentaires.

M. Philippe Jolliet : il s'agit d'un devis, nous essaierons d'en trouver une moins chère. Nous avons également été sensibilisés à ce sujet par la Commission financière. Ce montant est maintenu, c'est une autorisation de dépenser, mais si nous en trouvons une d'occasion à moindre coût, nous n'hésiterons pas.

La parole n'est plus demandée.

Dicastère 7 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire

Mme la Présidente rappelle l’amendement formulé par la Commission financière.

- 7690.3130.65 Cité de l’Energie – accompagnement : diminution du budget de CHF 3'000.-- pour arriver au même montant que le budget 2022, soit CHF 2'000.--.

La discussion est ouverte. La parole n’est pas demandée.

Dicastère 8 – Economie publique

La discussion est ouverte. La parole n’est pas demandée.

Dicastère 9 – Finances et impôts

La discussion est ouverte. La parole n’est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente demande s’il y a des remarques.

M. Yannick Julmy, à titre personnel : nous n’avons pas vraiment eu le temps de rebondir sur le contrat de surveillance du réseau d’eau communal. Qu’est-ce qui est compris dans le contrat ? Y-a-t-il des pièces ou est-ce uniquement de la surveillance ? Cela fait vite la différence.

M. Pierre Bovet donne le détail chiffré du contrat :

- Supervision et contrôle : CHF 12'530.-- ;
- Exploitation et manœuvre : contrôle de l’état, nettoyages selon besoin, contrôle des fuites visibles sur les hydrantes, contrôle annuel des organes CHF 14'850.-- ;
- Entretien et maintenance : CHF 6'930.-- ;
- Saisie des données : CHF 5'280.-- ;
- Service de permanence et d’intervention : CHF 8'360.-- avec garantie d’intervention 24h/24h sur la totalité du réseau, gestion et suivi des alarmes, véhicules d’intervention avec outillages, etc., 20 heures sont comprises pour les interventions de niveau 1. Pour les interventions de niveau 2, la commune doit valider les réparations.

Solutions digitales pour l’exploitation, soit l’autocontrôle :

- Logiciel de supervision : CHF 1'800.-- / an ;
- Autocontrôle digitale : CHF 3'000.-- / an, projet d’intervention du réseau, gestion de maintenance assistée par un ordinateur (GMAO), exploiter une solution digitale de GMAO dans Inventsys (le logiciel employé par toutes les communes de la région) ;
- Autocontrôle, audit initial, exploiter une solution digitale d’autocontrôle : CHF 5'100.-- ;
- Système d’information territorial (SIT) : mise à jour des données sur notre SIT CHF 1'200.-- / an.

M. Yannick Julmy : merci, mais nous constatons que tout n’est pas inclus. Une réserve est-elle prévue en cas de casse par exemple ?

M. Pierre Bovet : c'est toujours le dilemme, est-ce que nous mettons un montant élevé au budget pour ne pas le dépasser ou un montant basé sur les constatations des dernières années ? Quand il arrive une casse à CHF 50'000.--, nous ne pouvons pas laisser l'eau couler sur la route cantonale comme cela est arrivé il y a deux ou trois ans, nous n'avons pas vraiment le choix de toute façon. J'ai toujours été contre le fait de mettre des budgets trop élevés qui sont une incitation indésirable de notre côté, mais les prestataires voient que nous avons beaucoup d'argent budgété, même si cela concerne plutôt les investissements. Je préfère avoir un budget mesuré et s'il y a la nécessité de réparer une conduite de l'expliquer en cas de dépassement du budget.

M. Guy-Lou Vuarnoz, à titre personnel : je vois qu'il y a une partie pour l'entretien des hydrantes, est-ce que cela remplace l'ancien contrat comme celui d'Hinni AG à Corserey ? Est-ce que par conséquent, cela nous fait économiser sur un autre poste ?

M. Pierre Bovet répond par la positive. Nous n'avons actuellement plus de contrat avec Hinni AG.

M. Guy-Lou Vuarnoz : il n'y avait donc plus personne qui s'occupait de cet entretien ?

M. Pierre Bovet : la voirie fait des contrôles, l'entreprise Paul Biemann et Fils SA en a également fait un de toutes les hydrantes, des tests de pression de débit et un devis de réparation. Nous avons fait les réparations nécessaires avec le budget à disposition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente demande à la Commission financière qui a présenté trois amendements si elle les maintient (art. 42 al. 1 du Règlement du Conseil général).

Les amendements sont maintenus.

Mme la Présidente demande au Conseil communal s'il se rallie à ces trois amendements. S'il y a ralliement, il sera directement procédé au vote sur le texte amendé (art. 42 al. 2 du Règlement du Conseil général). S'il n'y a pas de ralliement, la proposition du Conseil communal sera votée, puis les amendements (art. 42 al. 3 du Règlement du Conseil général).

Le Conseil communal se rallie aux trois amendements formulés par la Commission financière.

Nous procédons à l'adoption du budget avec les trois amendements de la Commission financière en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux et celles qui approuvent le budget du compte de résultats 2023 avec les trois amendements lèvent la main.

Le budget du compte de résultats 2023 avec les trois amendements est approuvé à l'unanimité.

Nous procédons à l'adoption de la dépense nouvelle en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux et celles qui approuvent la dépense sur le contrat de surveillance du réseau d'eau communal lèvent la main.

La dépense sur le contrat de surveillance du réseau d'eau communal est approuvée à l'unanimité.

Mme la Présidente : pour le budget des investissements, nous passons à la présentation des trois objets par le Conseil communal, ensuite nous prendrons connaissance du rapport de la Commission financière sur les trois objets avant d'avoir une discussion de détails sur chacun des objets.

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour la présentation des objets relatifs au budget des investissements.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

J'introduirai seulement les investissements puis donnerai la parole à mes collègues pour le détail.

Dans le compte des investissements, ceux qui n'ont pas été terminés en 2022 ont été reportés en 2023. Pour ce qui concerne le montant des charges d'investissement, il est légèrement en baisse de CHF 700'000.-- car des investissements ont été terminés en 2022. Les nouveaux n'ont pas compensé ceux terminés.

Je trouve important de mentionner que la Commission financière a extraordinairement siégé cette année, notamment au début de l'été, afin de confirmer le caractère de dépense liée de l'engagement financier relatif à la location du pavillon scolaire sur 3 ans.

Investissement 1 – Elaboration d'un plan d'entretien des cours d'eau

M. Philippe Jolliet : le crédit demandé pour ce plan d'entretien des ruisseaux est de CHF 53'000.--, les intérêts sont de CHF 1'325.--, l'amortissement est immatériel, étant donné que c'est un plan d'entretien et, est par conséquent de 10 % selon la Loi sur les communes, donc CHF 5'300.--, ce qui fait des frais annuels à partir de 2023 de CHF 6'625.--.

M. Philippe Jolliet donne la parole à Mme Isabelle Staub-Barbey.

Mme Isabelle Staub-Barbey prend la parole.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez lu dans le message du Conseil communal, l'entretien des ruisseaux dans le périmètre réservé aux eaux incombe aux communes.

L'été 2021 a démontré et confronté la commune de Prez à toutes sortes de problèmes en lien avec les différents ruisseaux sur son territoire. Pour toutes les interventions nécessaires aux entretiens, pour les plans de protection contre les crues, pour les réfections d'ouvrages ou autres objets, nous devons collaborer avec le Service de l'environnement, section lac et cours

d'eau. Ils doivent donner leur accord pour toute intervention et c'est eux qui délivrent des subventions pour certains travaux.

C'est sur leur conseil que nous avons demandé une offre pour un plan d'entretien des cours d'eaux à un bureau de spécialistes en environnement qui a déjà travaillé sur le territoire de la commune pour la revitalisation du Palon.

Un tel plan sera pour la commune et son service technique un outil de travail. Il servira à programmer les interventions et à choisir la manière d'intervenir sur les cours d'eau de la commune.

Afin de planifier l'entretien, il est proposé de travailler avec l'aide de plans et d'un système d'informations du territoire (SIT), il s'agit d'une couche qui s'ajoutera sur le système de la commune, permettant entre autres de recenser les tronçons concernés, les ouvrages spécifiques, les typologies végétales et de stocker les diverses informations sur l'état d'entretien et de permettre de réaliser une planification des travaux.

L'offre comprend un état des lieux qui sert de diagnostic et d'élaboration des plans et des fiches avec les modalités d'entretien.

Le Conseil communal recommande d'accepter cet investissement.

Investissement 2 – Agrandissement de l'administration

M. Philippe Jolliet prend la parole pour présenter les éléments financiers.

Le crédit demandé pour le réaménagement des anciens locaux de la poste, qui seront une partie des nouveaux locaux de l'administration communale, est de CHF 151'000.-- environ et les intérêts de CHF 3'785.38. Il y a deux taux d'amortissement dans la mesure où une partie de l'investissement concerne les appareils qui doivent s'amortir à un taux de 25 %. Le total des amortissements s'élève à CHF 7'556.45. Les frais annuels se chiffrent à un total de CHF 11'341.83.

M. Philippe Jolliet donne la parole à M. Michaël Chatagny.

M. Michaël Chatagny prend la parole.

Bonsoir à toutes et à tous,

Comme vous le savez, nous avons des locaux vides au rez-de-chaussée à côté de notre administration. Actuellement, le service technique ainsi que le contrôle des habitants disposent de locaux communs. Bien que la bonne entente règne entre les collaborateurs, cela crée une ambiance de travail inadéquate aux enjeux grandissant de la gestion communale.

Téléphones, renseignements au guichet, coordination entre collègues engendrent un climat de perturbation se mêlant à un manque de place pour la bonne exécution des tâches de l'administration.

Le Conseil communal suggère de réaménager les anciens locaux de la poste afin d'en disposer librement. Ainsi, le contrôle des habitants pourrait s'y installer afin d'améliorer les conditions de travail de tous les collaborateurs.

Grâce à ce changement, une optimisation de l'espace guichet serait faite afin d'accueillir la population dans de meilleures conditions avec un peu plus d'intimité.

Par ces travaux, il est souhaité d'uniformiser l'apparence globale des locaux du rez-de-chaussée en s'inspirant du 1^{er} étage.

Pour ces raisons, le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement.

Merci de votre attention.

Investissement 3 – Crédit d'étude pour la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel

M. Philippe Jolliet prend la parole pour l'aspect financier.

Le crédit demandé pour la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel est de CHF 193'600.--. Les intérêts calculés seraient de CHF 4'840.--. L'amortissement est également de 10 % dans la mesure où il s'agit d'un bien immatériel, soit CHF 19'360.-- pour des frais annuels de CHF 24'200.--. Pour ce qui concerne la première partie de ce crédit d'étude, il s'agit d'une étude de la capacité financière de notre commune. L'idée est de confier un mandat à BDO, notre réviseur, qui connaît très bien notre commune et qui a l'habitude de faire ce type d'étude dans d'autres communes, comme Neyruz, Châtel-St-Denis, La Sonnaz et Vuisternens-devant-Romont. Le but de cette étude financière visera à mettre en parallèle la situation financière et fiscale de notre commune, afin de voir l'évolution probable des revenus fiscaux ces dernières années avec les investissements importants qui auront lieu ces prochaines années, il y aura bien sûr le projet Valtraloc ainsi que peut-être la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel. Pour ce fait, nous avons décidé d'intégrer le crédit d'étude de cette partie financière, qui, bien sûr, devrait être mis en lien avec la deuxième partie de ce crédit d'étude qui sera l'étude de faisabilité. Ces deux parties devront être considérées ensemble, les résultats devront être mis en parallèle.

M. Philippe Jolliet donne la parole à M. David Bonny.

M. David Bonny prend la parole.

Le Conseil communal veut mettre toute son énergie pour présenter, dans un avenir proche, le meilleur projet possible dans le domaine des infrastructures communales pour la population, les sociétés locales et principalement la jeunesse représentée par les élèves de la commune. Pour le Conseil communal, c'est une priorité de présenter un projet d'infrastructures.

Le Conseil communal est conscient de la vétusté de certaines infrastructures scolaires, culturelles et sportives ainsi que du manque de places disponibles pour les écoles et souhaite avancer dans ce projet dès ce soir, en vous présentant un investissement lié à une étude de faisabilité d'un projet centralisé, pour des questions géographiques, démographiques et de

l'aménagement du territoire, ainsi que la mise en œuvre des procédures de concours ou, plus précisément, de mandats d'études parallèles en vue d'un nouveau bâtiment.

Cette nouvelle infrastructure communale pourrait regrouper les salles de classe, les espaces administratifs et les services annexes indispensables à l'école, l'accueil extra-scolaire, une crèche ainsi qu'à proximité, à l'extérieur, une véritable halte sécurisée pour les transports scolaires. Ce projet d'infrastructures nouvelles devra aussi tenir compte des besoins sportifs et culturels.

Également très sensible aux multiples trajets des transports scolaires dans le cercle scolaire, le Conseil communal veut améliorer la situation en les diminuant autant que possible.

Cette vision future de nos infrastructures s'inscrit dans un contexte communal unique et ne tient pas compte du cercle scolaire élargi avec la commune de Ponthaux.

Parallèlement à nos préoccupations d'infrastructures, le Conseil communal de Ponthaux a signifié de son côté la volonté de fusionner prochainement avec la commune de Grolley et donc de quitter le cercle scolaire qui nous lie. Nos projets respectifs et nos perspectives futures ne sont pas compatibles pour un maintien du cercle scolaire, tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Depuis notre dernière séance du Conseil général et pour donner suite à divers échanges avec le Conseil communal de Ponthaux et la Direction de la formation et des affaires culturelles, le Conseil communal tient à préciser que la prochaine année scolaire 2023-2024 aura encore lieu en commun. Il faut un peu de temps pour que la commune de Ponthaux puisse avancer dans son projet de fusion.

Le Conseil communal souhaite encore ajouter qu'après l'étude de faisabilité qui devrait arriver très rapidement en 2023 si l'investissement est validé, une analyse approfondie sera menée quant au futur du patrimoine communal actuel. Il est également prévu des échanges dans les réflexions avec le Conseil général, ou du moins, certaines commissions existantes qui sont la Commission des infrastructures et des transports ainsi que la Commission financière.

Pour conclure, le Conseil communal vous invite à valider tout à l'heure l'investissement proposé pour un projet d'infrastructures scolaires, sportives et culturelles qui répondra aux attentes de la population, un projet primordial et nécessaire pour la commune.

Le Conseil communal vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente le remercie et donne la parole à M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA pour la présentation du projet.

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA prend la parole.

Une première partie vous a déjà été présentée, c'est une étude de faisabilité. Donc l'étude de Team+ ce soir préconise un rassemblement des infrastructures scolaires sur le site central, à Prez-vers-Noréaz. C'est une étude de faisabilité sur ce terrain de la commune avec les bâtiments existants sur le terrain. C'est une étude de la capacité de la parcelle.

L'un des problèmes qu'il faut déminer assez rapidement est de savoir si ce terrain peut accueillir ce projet. Après les résultats de cette capacité constructive de la parcelle au niveau réglementaire, au niveau du plan d'aménagement en détail, au niveau des zones, etc., il y a l'organisation du mandat d'études parallèles. Pourquoi ne pas organiser un concours en procédure ouverte avec 60, 70, 80 projets qui serait d'une autre envergure, la commune de Riaz a procédé de cette façon pour son école primaire. Par rapport à l'objet en lui-même, le mandat d'études parallèles est plus redimensionné par rapport au futur de cette parcelle. Ce budget-là comprend vraiment cette étude de faisabilité et ensuite l'organisation de ce concours. L'idée étant d'avoir une procédure de mandat d'études parallèles donc une préqualification de ce dossier et ensuite, nous avons prévu d'avoir 8 bureaux qui se plancheront sur un projet afin d'avoir 8 solutions sur cette zone.

Mme la Présidente remercie le Conseil communal et M. Chappuis pour la présentation de ces trois objets et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Claude Friderici, membre de ladite Commission, prend la parole.

Budget des investissements

La Commission financière remarque qu'un montant de CHF 6'757.29 est maintenu pour l'investissement relatif à l'étude de captage d'eau des Romains (compte 7101.5031.06) malgré que le projet ne soit pas réalisable. Les membres de la Commission financière proposent de supprimer le montant pour le budget 2023, sachant que nous ne pouvons pas faire d'amendement.

7201.5032.05 « Contrôle des canalisations de la STEP à Corserey » : la Commission financière s'interroge sur la nécessité de maintenir le budget étant donné le projet de raccordement.

Suite aux explications des membres du Conseil communal, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver le budget des investissements 2023 tel que présenté en tenant compte des deux remarques ci-dessus.

Crédit d'étude pour la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel

Sur proposition de la Commission financière, le Conseil communal soumet un crédit d'étude global pour un nouveau complexe scolaire, sportif et culturel comprenant une étude de faisabilité et un concours d'architecture. Ce projet donne une bonne vision de ce qui est nécessaire pour la commune ; la Commission financière recommande donc d'accepter cet investissement.

Agrandissement de l'administration

Les modifications proposées contribueront à la qualité du travail du personnel communal. Pour cette raison, la Commission financière recommande d'accepter cet investissement.

Elaboration d'un plan d'entretien des cours d'eau

La Commission financière souhaite que cet investissement ait une incidence positive sur le budget de fonctionnement et recommande aux membres du Conseil général de l'accepter.

Mme la Présidente le remercie et ouvre la discussion générale sur le budget des investissements.

La parole n'étant pas demandée, il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière.

A titre préalable, **Mme la Présidente** constate que la Commission financière formule deux remarques sur deux anciens investissements, à savoir celui relatif à l'étude de captage d'eau des Romains (compte 7101.5031.06) dont la suppression est demandée et celui relatif au contrôle des canalisations de la STEP à Corserey (compte 7201.5032.05) dont la nécessité est questionnée. Elle donne la parole à M. Philippe Jolliet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Concernant la Sources des Romains, nous avons laissé cet investissement car nous n'étions pas certains que nous aurions encore des factures qui arriveraient, mais en principe, cela ne devrait pas être le cas. Il sera clôturé pour les comptes 2022.

Concernant le contrôle des canalisations de la STEP à Corserey, nous devons aussi analyser la chose mais ne sommes pas certains que nous pouvons abandonner cet investissement, et s'il ne fait pas de sens, il sera également clôturé pour les comptes 2022.

Ça ne changera pas grand-chose, nous ne dépenserons pas l'argent de ces investissements si rien n'est à réaliser, il est bien clair.

M. Pierre Bovet : cet investissement n'a rien à voir avec la liaison Corserey – Prez-vers-Noréaz. L'étude des canalisations, c'est en amont de la STEP qui deviendra une STAP. Cela ne veut pas dire que nous devons laisser les canalisations de Corserey sans contrôle. C'est un investissement qui avait été voté par l'ancienne commune de Corserey et ça ne faisait pas partie des priorités de notre service technique. Je ne suis pas sûr que nous puissions le supprimer de cette façon.

Mme la Présidente les remercie et demande à la Commission financière si elle est satisfaite des réponses données.

M. Claude Friderici, membre de ladite Commission, prend la parole.

La Commission financière est satisfaite des réponses. De toute façon, nous ne pouvons pas de notre propre chef vous proposer un amendement, c'est le Conseil communal qui peut retirer les crédits d'investissement.

Mme la Présidente ouvre la discussion de détails sur les trois nouveaux investissements, investissement par investissement.

Investissement 1 – Elaboration d'un plan d'entretien des cours d'eau

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption de ce premier investissement en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux et celles qui approuvent cet investissement lèvent la main.

L'investissement relatif à l'élaboration d'un plan d'entretien des cours d'eau est accepté à l'unanimité.

Investissement 2 – Agrandissement de l'administration

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption de ce deuxième investissement en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux et celles qui approuvent cet investissement lèvent la main.

L'investissement relatif à l'agrandissement de l'administration est accepté à l'unanimité.

Investissement 3 – Crédit d'étude pour la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel

La discussion est ouverte.

Mme la Présidente demande une suspension de la séance afin de se réunir avec le groupe de Corserey, certaines informations n'ayant pas été communiquées avant le déroulement de cette séance, il est 22h10.

Mme la Présidente reprend la séance, il est 22h25.

La discussion est ouverte.

M. Guy-Lou Vuarnoz, pour le groupe de Corserey : comme nous le comprenons, cette étude découle directement de l'étude de Team+ et comme l'a mentionné M. Samuel Gendre, la variante de scolariser les 1-2H dans chaque village n'est pas impossible. Si nous approuvons ce crédit ce soir, est-ce que cela balaie toutes les autres possibilités ? Est-ce qu'il est possible, dans le cadre de l'étude, d'examiner le maintien des classes des 1-2H dans les villages de résidence, sur la base de la troisième variante de Team+, étant donné que lors de la présentation de la séance, nous avons constaté que cette option n'était pas irréalisable ?

Mme Séverine Egger : la DFAC ne nous laissera pas poser une classe seule. Lorsque nous nous sommes questionnés sur l'emplacement du container, nous souhaitons mettre une enfantine

seule simplement avec des classes à Noréaz et la DFAC nous a répondu qu'une classe enfantine ne pourra pas être seule sur un site.

M. Claude Friderici : je rebondis sur les propos de Mme la Conseillère communale. Dans une autre vie, j'étais à l'exécutif d'une commune dans le Lavaux où cela se passait ainsi. Un jour, la maitresse a eu un malaise en classe, ce sont les enfants qui ont dû sonner chez leurs parents pour appeler l'ambulance. Est-ce que c'est la responsabilité dont vous voulez porter ?

M. David Bonny : peut-être juste une précision, le Conseil communal a bien étudié la chose et présente la situation où il y a un rassemblement de l'ensemble des classes qui facilite aussi les services annexes, l'AES et les transports. C'est la proposition du Conseil communal.

M. Simon Zürcher, à titre personnel, à l'attention de M. Yvan Chappuis, architecte : est-ce que vous pouvez un peu mieux expliquer la phase B ?

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA : la phase B est l'organisation du concours en lui-même. Il faut déterminer les réels besoins au niveau du nombre de classes par rapport aux élèves, l'AES, les salles spéciales, etc. C'est vraiment le programme du concours du futur complexe scolaire qui est le cahier des charges de base pour le concours. Nous le proposons selon le mandat d'études parallèles avec 8 participants, 8 maquettes, 8 projets. Il y aura un jury de professionnels et de non-professionnels, entre 6 et 7 personnes, qui votera pour déterminer la meilleure solution.

M. Simon Zürcher : après ce processus, la commune aura déjà 8 possibilités qu'elle pourra choisir ?

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA : ce n'est pas la commune qui choisit seule mais le jury avec la commune. Il s'agit vraiment d'une analyse professionnelle avec des architectes et des non-professionnels. Le choix est celui du meilleur projet.

M. Samuel Gendre, à titre personnel : pour compléter ce que j'ai dit précédemment, un argument qui plaide pour un site centralisé, c'est que le monde de l'éducation comme d'autres secteurs fait face à une pénurie de personnel. Un site unique rendrait le poste de travail plus attractif pour les enseignants qui travaillent parfois dans plusieurs classes par exemple. S'ils savent qu'ils viennent dans la commune de Prez et qu'ils doivent donner un cours le matin dans un village et se déplacer pour un cours l'après-midi, cela peut freiner certaines personnes. Les bons dossiers sont rares, que ce soit en primaire ou en secondaire, plus ou moins dans tous les échelons, l'enseignement spécialisé aussi. C'est un argument qui plaide pour la qualité de l'enseignement.

M. François Trotti, à titre personnel : est-ce que si l'on vote ce crédit, ce sera obligatoirement avec 8 bureaux ou ce chiffre pourra encore être modifié pour le concours ?

M. Yvan Chappuis, représentant de la société Chappuis Architectes SA : je ne pense pas que ce soit bien d'avoir moins de projets. S'il n'y en a que 2, il y a peu de choix et c'est difficile s'ils ne sont pas intéressants. Le nombre ne change pas grand-chose par rapport à l'organisation du

concours. L'autre solution serait un concours autour du marché public, ce que l'on appelle une procédure ouverte, où vous recevez 50, 60 dossiers, c'est une autre envergure.

M. Lionel Schouwey, à titre personnel : j'en ai déjà fait part précédemment à mon groupe mais cela me paraît important de le dire lors de la séance, je trouve que malheureusement l'étude de Team+ ne met pas assez le focus sur les avantages d'un site regroupé. Le nombre de transports pour l'AES et les déplacements de la gymnastique ne sont pas pris en compte et le chiffre de 36 % d'élèves déplacés est sans doute sous-estimé et serait beaucoup plus grand, y compris dans la troisième variante.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'adoption de ce troisième investissement en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Ceux et celles qui approuvent cet investissement lèvent la main. Ceux et celles qui désapprouvent cet investissement lèvent la main. Ceux et celles qui s'abstiennent lèvent la main.

Par 25 oui, 2 contre-épreuves et 1 abstention, l'investissement relatif à la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel est accepté.

6. Nomination de la Commission ad hoc « Concept Senior+ »

Conformément à l'art. 27 du Règlement du Conseil général, le Conseil communal a proposé la constitution d'une commission pour le Concept Senior+. Le Bureau, lors de sa réunion, vous propose donc de constituer une commission de 3 membres, une personne par village.

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour la présentation de cette commission.

Mme Isabelle Bersier prend la parole.

Bonsoir à chacun,

Lors de la dernière séance, j'avais déjà parlé de ce Concept Senior+ dont la mise en place incombe aux communes. Il faut savoir que nous sommes en retard. Nous devons aborder, au niveau communal, tous les aspects des infrastructures, de la santé, du social et de la culture du point de vue des besoins et attentes des seniors. Le plan Senior+ est disponible pour consultation sur le site du canton de Fribourg. L'idée, en collaboration avec le Conseil communal, est de prendre connaissance de ce qui existe déjà à ce jour dans la commune pour les seniors et d'adapter, créer et/ou améliorer des services déjà disponibles. Une fois que la commission sera mise en route, nous pourrons nous réunir en janvier pour débiter le travail.

Mme la Présidente : j'attends vos propositions.

M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz : nous proposons M. Yannick Julmy, il est très motivé.

M. Guy-Lou Vuarnoz, pour le groupe de Corserey : nous proposons Mme Sylvie Schwab, elle est très motivée.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz : nous proposons Mme Claudine Perroud, elle est très motivée et concernée.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mme Isabelle Bersier précise que 3 membres du Conseil communal participeront également à la mise en place de ce concept, à savoir, Mme Isabelle Staub Barbey pour Noréaz, M. David Bonny pour Prez-vers-Noréaz et elle-même pour Corserey.

Conformément à l'art. 15 al. 2 du Règlement du Conseil général, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, je vous propose d'applaudir les membres élus.

Je rappelle aux membres la teneur des art. 21 à 23 du Règlement du Conseil général sur la constitution des commissions.

Mmes Sylvie Schwab et Claudine Perroud ainsi que M. Yannick Julmy sont élus tacitement à la Commission ad hoc « Concept Senior+ ».

7. Informations du Conseil communal

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour ses informations.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Comme il a été promis dans la Liberté, je vous communique quelques informations concernant l'avancée de nos investigations sur l'éclairage public.

Nous avons demandé plusieurs offres, tout d'abord au Groupe E, notre partenaire logique et historique. Celles-ci étaient difficiles à déchiffrer avec un langage très technique et des explications complexes. Il n'était pas évident de savoir ce que nous avions à la fin. Nous forcerons donc notre partenaire à nous fournir des offres où nous pouvons voir concrètement ce que nous voulons, à savoir une commune avec un éclairage assaini et la mainmise sur tous nos lampadaires via un logiciel, et ce pour un montant concurrentiel. Celui-ci est défini par des concurrents qui nous ont contactés et présenté leur manière de faire, avec beaucoup d'expérience dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, notamment dans la commune d'Hauterive. Ils ont une approche différente, avec des experts en éclairage qui vont visiter et classer chaque rue, proposer des solutions personnalisées pour chaque type de rue, de route, et enfin fournir un logiciel prenant en compte les anciens et nouveaux lampadaires, pour un montant tout à fait finançable qui ne sera pas communiqué durant cette séance, car nous devons encore investiguer sur ce sujet. L'idée étant de vous proposer un investissement avec une solution globale et un éclairage communal assaini, afin d'économiser de l'énergie sur le long terme, sans se précipiter sur des solutions temporaires en dépensant de l'argent

inutilement pour un seul hiver. Nous préfererions travailler avec des partenaires locaux, mais nous devons avoir une offre claire et concurrentielle.

M. David Bonny prend la parole.

Chaque groupe avait activement travaillé pour arriver avec des propositions dans le cadre de « PrezVision 2030 ». Nous vous remercions encore pour toutes les présentations que nous avons reçues. Nous les avons déjà parcourues une fois, mais attendions la séance de ce soir, afin de pouvoir répondre à une partie des préoccupations soulevées grâce au budget des investissements. Nous donnerons un retour à toutes les demandes au printemps 2023 et vous demandons encore un peu de patience d'ici-là.

Mme Isabelle Bersier donne un retour concernant la votation des modifications des statuts du RSS. Lors de l'assemblée générale de mardi 13 décembre 2022, 12 votations communales avaient eu lieu dont 10 avec un résultat favorable, 1 report et 1 défavorable. Vous avez pu le voir dans la presse de ce jour, la commune de Granges-Paccot a refusé les modifications des statuts. Cette semaine, 14 ou 15 communes doivent se prononcer et une autre la semaine prochaine, nous ne sommes pas encore au bout du processus. Comme je vous en avais parlé la dernière fois, quelles que soient les communes défavorables à ce projet, le Conseil d'Etat sera saisi de l'affaire et devra trouver des voies de secours, car quoiqu'il arrive, le 1^{er} janvier 2023, cette nouvelle loi et ces nouveaux statuts entreront en vigueur.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres communications de la part du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8. Questions et propositions

Mme la Présidente demande s'il y a des questions et propositions.

M. Lionel Schouwey, pour le groupe de Corserey : une question pour le Conseil communal à propos de l'AES, nous avons vu ce soir qu'en 10 ans d'existence, les demandes de places ont augmenté continuellement et que cette augmentation devrait se poursuivre ces prochaines années.

La capacité maximale est atteinte pour certains jours de la semaine, et des jours annoncés comme non-ouverts ont finalement dû l'être en dernière minute.

Il devient clair que la commune ne peut plus se permettre de rester dans la réaction en fonction des inscriptions, mais doit se doter d'une vision pour les années à venir concernant cet accueil.

Nous sommes conscients qu'un projet de nouveau bâtiment scolaire démarrera, incluant potentiellement l'accueil. Le cas de la commune de Ponthaux aura également une incidence sur le nombre d'inscrits. Mais ces changements n'interviendront pas avant plusieurs années et une solution globale doit être trouvée afin de permettre aux familles de la commune de concilier vie familiale et vie professionnelle sereinement.

De ce fait, le groupe de Corserey se demande quelle est la stratégie de la commune concernant l'accueil extrascolaire pour la suite de la législature ?

Mme Séverine Egger reviendra sur cette question lors d'une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

9. Divers

Mme la Présidente ouvre la discussion.

A la suite de la formation du 16 novembre 2022, nous avons compris que les questions et propositions faisaient partie des divers.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : vous avez certainement tous vu ou entendu par la Liberté, la radio ou la TV par couleur locale, que le boucher M. Bernard Limat a été nommé meilleur boucher-charcutier suisse 2022. Pour ma part, c'est un honneur pour Prez d'avoir une entreprise établie dans la commune depuis de nombreuses années, qui se distingue à ce niveau. D'ailleurs, sur les murs de son magasin, les distinctions ne manquent pas. Est-ce que la commune a prévu quelque chose ? Peut-être un article dans le prochain PrezTexte ? Vous avez certainement déjà pu le féliciter lors du repas des personnes âgées de la commune dimanche dernier à Noréaz.

M. David Bonny précise qu'il y a un tournus entre les personnes de la commune pour l'organisation du dîner des aînés. Cette année, c'est M. Raoul Buchs, domicilié dans la commune et travaillant en tant que traiteur, qui a organisé ce repas. La commune a adressé un courrier de félicitations à M. Limat, car il est vrai qu'il s'agit d'un honneur pour la commune d'avoir un tel résultat.

M. Martial Brülhart, à titre personnel : j'aimerais attirer l'attention du Conseil communal sur le carrefour à Noréaz de l'ancienne laiterie. Je me suis déjà retrouvé à deux ou trois reprises, avec des voitures qui sortaient du nouveau quartier et descendaient le village, il était forcément impossible de croiser. Lorsque nous arrivons à 50 km/h, c'est vraiment dangereux, d'autant plus que juste après, il y a un passage pour piétons. Je ne suis pas persuadé que nous sommes dans les normes avec ce carrefour. Avant qu'il y ait un accident impliquant des enfants, ne serait-il pas nécessaire ou judicieux de prendre contact avec un organisme responsable qui pourrait nous aider ?

M. Pierre Bovet informe que le Conseil communal étudiera cette demande et le remercie pour ce signalement. L'entreprise Team+ fait une étude globale sur la mobilité du village, nous leur poserons la question. Il s'agit de la première fois que j'entends parler de ce problème.

M. Martial Brülhart, à titre personnel : nous avons reçu un avis nous informant de la fermeture de la déchetterie les samedis de fête. Cela signifie que si quelqu'un travaille le mercredi, il doit avoir la place chez lui pour stocker le verre et papier des fêtes. Serait-il possible d'ouvrir une heure le vendredi précédent les fêtes ou le lundi ou mardi suivant ?

M. Hassan Berthoud répond qu'à Prez-vers-Noréaz, les bouteilles se trouvent à l'extérieur, il n'est pas nécessaire d'entrer dans la déchetterie.

M. David Bonny prend la parole.

Au terme de cette année 2022, nous tenons tout d'abord à remercier le personnel communal qui s'engage. Nous avons reçu beaucoup de retours concernant les décorations de Noël dans les villages, qui ont été hautement appréciées. Il y aussi le travail réalisé dans l'administration, les finances et partout, ce n'est pas toujours facile. Ce sont des personnes consciencieuses, actives et avec qui nous avons chaque année des discussions par rapport aux objectifs et à la qualité du travail. C'est un suivi important. Lorsque les travaux des anciens locaux de la poste seront réalisés, il serait intéressant d'organiser une journée portes ouvertes afin que vous puissiez visiter l'ensemble des locaux et rencontrer le personnel. Nous aurions voulu le faire plus vite mais le Covid nous en a empêché. Ces travaux font reculer les choses mais cela aura lieu durant l'année 2023.

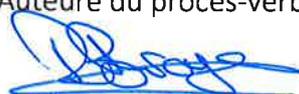
Pour l'apéritif, nous avons déjà fait appel à M. Limat ou à d'autres, mais ce soir, nous l'avons commandé au Centre de formation professionnelle du Château de Seedorf. Il s'agit d'un centre social avec des jeunes engagés où il y a également des cuisines qui seront prochainement rénovées. Nous avons déjà discuté de l'éventualité d'avoir un futur partenariat avec Seedorf dans le cadre de l'AES. C'est eux qui ont préparé l'apéritif de ce soir et bien que l'on fasse attention aux comptes, je crois que nous pouvons tout de même nous permettre un tout petit cadeau de Noël pour vous remercier de l'ensemble des échanges, que ce soit dans les Commissions ou lors des Conseils généraux.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente clôt la séance, il est 23h00.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire-adjointe
Auteure du procès-verbal



Rosalie Broye

La Secrétaire communale



Mireille Gross

La Présidente



Aleksandra Bjedov